



**La Flotte,  
commune ostréicole !**



|    |                                                    |                                                              |    |
|----|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----|
| 04 | Le Budget 2013                                     | L'ostréiculture à La Flotte                                  | 06 |
| 09 | Le projet d'extension<br>de la zone ostréicole     | Deux ostréicultrices racontent...                            | 10 |
| 12 | La gestion des espaces naturels                    | Un nom, une rue...<br>La rue de la Garde                     | 14 |
| 15 | Un nom, une rue...<br>Le cours Félix Faure         | Aménagement du parvis<br>de la Maison du Platin              | 16 |
| 17 | Les travaux de la Farandole                        | Aménagement des voiries<br>et réfection des accotements      | 18 |
| 20 | Les nouvelles du port<br>et de la Maison du Platin | Les nouvelles du marché<br>et de la zone de la Croix Michaud | 21 |
| 22 | Rencontre avec...<br>Patrick Marchesseau           | Les coulisses d'un feu d'artifice                            | 24 |
| 26 | Les coulisses des animations<br>estivales          | Les Brèves                                                   | 27 |
| 32 | Sites en scènes 2013                               |                                                              |    |

La Flotte, Bulletin Municipal. Printemps-Été 2013

Directeur de la Publication : LÉON GENDRE (Maire) - Secrétaire de Rédaction : Simon-Pierre BERTHOMÈS (adjoint au Maire) Mise en page : Asbury  
Impression : imprimerie Mingot. Ont collaboré au Bulletin : LÉON GENDRE, Simon-Pierre BERTHOMÈS, Michèle DROUIN, Alain CROCI, Jacky OGER,  
Éric LEM, Robert FRÈRE, Jacques DEMEULENAERE, Pierre LE GALL, Jacques Couturier Organisation. Photos : Mairie de La Flotte, Asbury,  
La Cabane Océane, les Ets Ferré-Casseron, l'école maternelle, La Maison du Platin, Patrick Marchesseau, Jacques Couturier Organisation,  
Jacques DEMEULENAERE, Éric LEM, X.

Dépôt légal : Juillet 2013 - Édition : 3.000 exemplaires.

La page de couverture : Nous remercions les responsables de la Cabane Océane pour leur aimable autorisation de publier une photo en situation de travail ostréicole.



# EDITO

## 2013... La Flotte, une commune dynamique

Depuis des siècles, les activités économiques de notre commune ont été étroitement liées à sa situation géographique et à son environnement.

### La Mer – La Terre – Le Commerce – L'Artisanat

Aujourd'hui les temps ont changé mais La Flotte reste une commune attractive pour les professionnels de ces quatre types d'activités et il revient aux élus de tout mettre en oeuvre pour en faciliter la poursuite, et pour créer les conditions d'une relance de la vie économique.

Le bulletin municipal de juillet 2012 a largement évoqué comment la création d'une réserve des eaux issues de la station d'épuration du « Clos Martin » allait permettre la reconquête des friches, la relance de la culture de la pomme de terre primeure et le développement de cultures maraîchères biologiques. Autour de l'Abbaye, la plantation de nouvelles vignes préfigure ce que deviendra ce secteur où durant des siècles les vignerons ont produit des vins de qualité.

Dans ce numéro de Printemps-Eté, nous évoquons l'un des fleurons de notre commune : L'Ostréiculture.

Comme c'est actuellement le cas pour l'agriculture, l'ostréiculture fait l'objet de toute notre attention.

Dotée de la plus vaste zone ostréicole de l'île, au lieu-dit « Le Preau », nous avons permis l'installation de dix professionnels et, aujourd'hui, trois nouveaux établissements vont voir le jour sur une parcelle de 6 000 m<sup>2</sup> propriété de la commune.

Certes la grave crise de mortalité qui frappe les huîtres juvéniles depuis maintenant plus de six ans, a ralenti

le développement de l'ostréiculture dans la région, mais le courage et l'opiniâtreté des professionnels forcent l'admiration et il est de notre devoir d'apporter notre contribution aux paysans de la Mer que sont les ostréiculteurs. Vous découvrirez dans ce bulletin l'historique de l'ostréiculture, son développement sur les côtes rétaises et son bel avenir à La Flotte.

Dans un prochain numéro, nous aborderons le troisième secteur d'activité « L'Artisanat et le Commerce ». Le commerce international, florissant du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, a laissé des traces indélébiles, entre autre les immeubles et les hôtels particuliers du quai de Sénac et du cours Félix Faure, témoignages de la prospérité de La Flotte à l'époque du Statut de Zone Franche.

La production des 1 000 hectares de vignes plantées sur le territoire communal jusqu'en 1900, a, quant à elle, donné naissance à des sièges d'exploitation communément appelés « maisons du phylloxéra », ce qui devrait se traduire par « maisons construites grâce à l'absence du phylloxéra »...

A toutes et à tous, je souhaite un bel été 2013 qui vous fasse oublier un hiver pluvieux et un printemps maussade.

Je vous donne rendez-vous sur le port chaque soir pour nos manifestations estivales et tout particulièrement le 14 juillet et le 11 août pour des spectacles pyrotechniques exceptionnels.

Votre Maire  
Léon Gendre



MAIRIE DE LA FLOTTE - 25 cours Félix Faure - Tél. 05 46 09 60 13 - Fax 05 46 09 63 32

### Horaires d'ouverture du Secrétariat

Lundi : 10h à 12h - Mardi : 10h à 12h et 13h30 à 17h - Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h  
Jeudi : 10h à 12h - Vendredi : 10h à 12h et 13h30 à 15h

## BUDGET 2013 : LES POINTS CLEFS



Le Parking du Marais



La réserve de substitution

Le budget voté pour 2013 s'inscrit dans la droite ligne de ceux des exercices précédents. Il traduit la volonté constante de trouver le juste équilibre entre dynamisme des investissements et rigueur de la gestion financière.

Ainsi, cette année encore, la Commune pourra, tout à la fois, poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action, sans accroître le taux des impôts locaux, et continuer à se désendetter.

#### Des charges bien maîtrisées, un budget de fonctionnement largement excédentaire

Le budget de fonctionnement s'établit à 6 359 935 €. Les frais de gestion, de personnel, les coûts de maintenance et l'intérêt des emprunts progressent de 6% ce qui permet de dégager un solde positif de 2,6 millions d'euros, et ce malgré la diminution des dotations de l'Etat. Cet excédent vient conforter sensiblement les fonds propres de la Commune.

#### Un budget d'investissement en hausse de 30% toujours très largement autofinancé.

Outre le remboursement des échéances d'emprunts à hauteur de 450 000 euros, les dépenses d'investissements représentent plus de 6 millions d'euros de travaux et d'acquisitions.

Ils comprennent principalement la poursuite de la réhabilitation des rues du centre village avec, notamment, la rénovation du cours Félix Faure qui vient de s'achever, et l'embellissement des espaces publics, l'avancement de grands projets pluriannuels tels la mise en valeur des espaces agricoles destinés à la culture de primeurs et la création d'une zone ostréicole.

Ils intègrent également l'extension des locaux de l'association La Farandole destinée à l'accueil périscolaire.

En outre, une ligne budgétaire de 280 000 € est prévue afin de pouvoir saisir des opportunités d'acquisitions foncières. Enfin, le budget intègre une provision de 130 000 € pour faire face à des dépenses imprévues.

Signe de la bonne santé financière de la Commune, ces investissements sont financés à hauteur de 85% sur fonds propres. 13% proviennent de subventions. Le seul emprunt nouveau porte, comme les années précédentes, sur le crédit spécifique consenti à taux préférentiel par le S.D.E.E.R. (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) pour financer la rénovation de l'éclairage public et assorti d'une subvention de même montant.

#### TRAVAUX ET ACQUISITIONS : 6 079 255 €

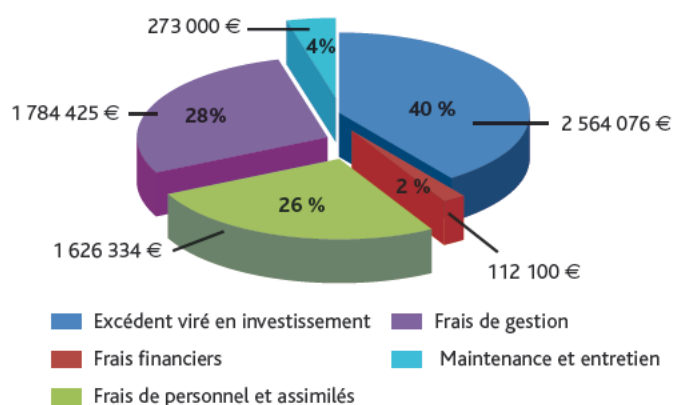
|                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Acquisitions de terrains                                                  | 280 806   |
| Église : chauffage, restauration                                          | 64 628    |
| Groupe scolaire : chauffage, divers                                       | 58 267    |
| Acquisition de matériels                                                  | 154 093   |
| Matériel informatique                                                     | 33 088    |
| Voirie communale, espaces publics, espaces verts                          | 2 321 977 |
| Eclairage public                                                          | 213 225   |
| Aménagement d'espaces de stationnement                                    | 248 458   |
| Mise en culture espaces naturels : irrigation, construction d'un bâtiment | 1 742 306 |
| Zone ostréicole : étude, travaux voirie                                   | 527 487   |
| Extension des locaux de La Farandole                                      | 210 000   |
| Réhabilitation logement                                                   | 47 251    |
| Quartier de la Maladrerie : études                                        | 37 083    |
| Salle de la Base nautique                                                 | 10 586    |
| Provision pour dépenses imprévues                                         | 130 000   |



Travaux de voirie (voir P18)

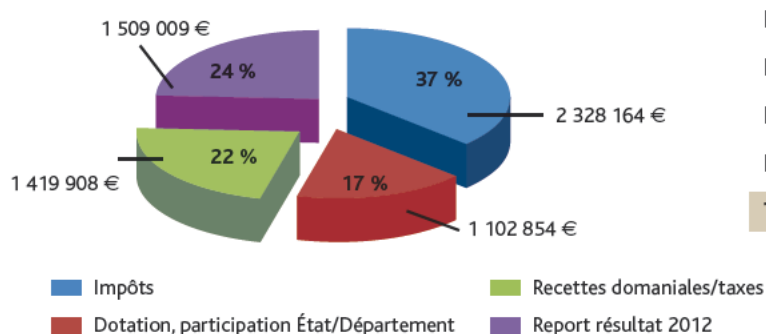
# FONCTIONNEMENT

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 6 359 935 €



|                                 |                  |             |
|---------------------------------|------------------|-------------|
| Excédent viré en investissement | 2 564 076        | 40%         |
| Frais financiers                | 112 100          | 2%          |
| Frais de personnel et assimilés | 1 626 334        | 26%         |
| Frais de gestion                | 1 784 425        | 28%         |
| Maintenance et entretien        | 273 000          | 4%          |
| <b>Total</b>                    | <b>6 359 935</b> | <b>100%</b> |

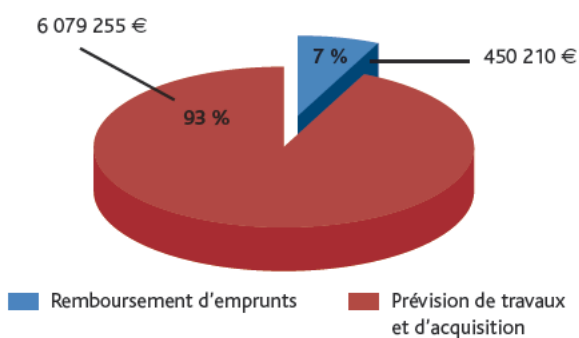
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 6 359 935 €



|                                          |                  |             |
|------------------------------------------|------------------|-------------|
| Impôts                                   | 2 328 164        | 37%         |
| Dotation, participation État département | 1 102 854        | 17%         |
| Recettes domaniales/taxes                | 1 419 908        | 22%         |
| Report résultat 2012                     | 1 509 009        | 24%         |
| <b>Total</b>                             | <b>6 359 935</b> | <b>100%</b> |

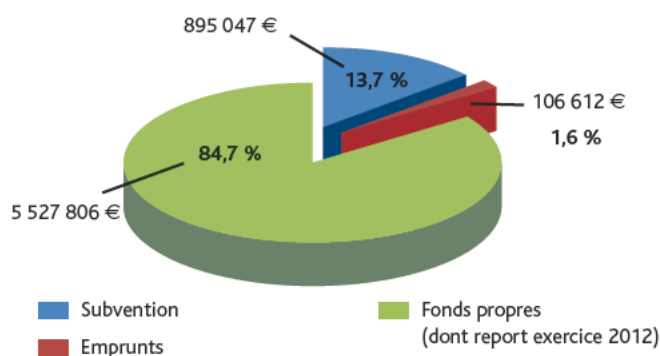
# INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 6 529 465 €



|                                        |                  |             |
|----------------------------------------|------------------|-------------|
| Remboursement d'emprunts               | 450 210          | 7%          |
| Prévision de travaux et d'acquisitions | 6 079 255        | 93%         |
| <b>Total</b>                           | <b>6 529 465</b> | <b>100%</b> |

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 6 529 465 €



|                                           |                  |             |
|-------------------------------------------|------------------|-------------|
| Subventions                               | 895 047          | 13,7%       |
| Emprunts                                  | 106 612          | 1,6%        |
| Fonds propres (dont report exercice 2012) | 5 527 806        | 84,7%       |
| <b>Total</b>                              | <b>6 529 465</b> | <b>100%</b> |

# L'OSTRÉICULTURE À

Le Bulletin Municipal, dans un précédent numéro, vous a présenté la mise en oeuvre du projet de la restructuration et la réhabilitation des terres agricoles de la commune, projet qui participe au développement de la dynamique économique locale.

Le SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer), en cours d'élaboration par la Communauté de Communes à la suite du SCOT doit être un outil d'aménagement du territoire qui vise à une meilleure intégration et valorisation du littoral.

Mais bien avant son élaboration locale, la commune a mis en chantier un projet de développement de l'ostréiculture sur le littoral de la commune, autre activité économique forte du village.

Nous remercions tous les professionnels qui nous ont permis de réaliser cette présentation : Edwige Ferré-Casseron et Angélique Rousseau, ostréicultrices qui nous ont présenté leur mode de production, Alain Porsain, Président du syndicat des ostréiculteurs de l'île de Ré et Laurent Champeau, directeur du Comité Régional Poitou-Charentes de la conchyliculture, qui nous ont apporté une approche précise et pragmatique de la profession, Hubert Le Corre, ostréiculteur, qui a bien voulu nous ouvrir les portes de son exploitation et sans oublier les uns et les autres qui nous ont facilité l'écriture par leurs précieux conseils.



Parc à huîtres en murs de pierres calcaires



Huître fossilisée dans une falaise calcaire



banc d'huîtres sauvages à la Pointe des Barres

## UN PEU D'HISTOIRE...

Quelques lignes pour nous rappeler rapidement l'histoire de l'huître et sa culture.

Les huîtres sont apparues lors de l'ère secondaire, il y a plus de 180 millions d'années. Des huîtres fossilisées se retrouvent dans les couches calcaires de nos régions.

Les hommes du néolithique, il y a 5 000 ans, vivaient de chasse et de cueillette. Des fouilles ont permis de mettre à jour des « restes de cuisine » où les coquilles d'huîtres plates sont présentes.

En Chine l'huître est cultivée depuis la nuit des temps. Dans l'antiquité, elle était très prisée chez les grecs. Elle avait également sa place parmi les mets des banquets des riches romains dont l'un d'entre eux avait mis en oeuvre le premier système de parc à huîtres.

Sur notre île, de tout temps, l'huître sauvage a été pêchée. Elle formait un cordon ininterrompu. Les pêcheurs se contentaient de les draguer avec leur bateau et pour d'autres, elles étaient ramassées à marée basse.

À La Flotte, il y avait deux gisements importants, l'un entre le port et La Prée, et l'autre, en face de La Maladrerie et du Préau.

Au 17<sup>e</sup> siècle, la surexploitation des bancs naturels entraîne l'épuisement des gisements. La situation devient inquiétante au point que les autorités maritimes envisagent d'établir des règles d'exploitation.

C'est vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle que fut étudiée et mise en place une nouvelle exploitation de l'huître.

Dans l'île de Ré, les premiers parcs virent le jour à Rivedoux, vers 1858. C'est la naissance d'une véritable ostréiculture rétaise.

Les huîtres sauvages fixées sur les murs des écluses furent remplacées par celles recueillies sur des pierres installées en alignement sur l'estran. C'est le début des parcs à huîtres. Celles-ci étaient déposées dans de simples bassins carrés en haut de l'estran. Cette ostréiculture nouvelle, développée à Rivedoux, se répandit sur la côte nord face au

Pertuis Breton.

Souvenons-nous des pierres alignées, au Port Vieux, à la pointe des Barres, à la Prée, à la Maladrerie ou au Préau... Ces alignements de pierres calcaires, regroupés en parcelles étaient repérables par un numéro d'identification au milieu du parc. Ils furent remplacés par des barres métalliques, ensuite par des tubes en plastique... avant l'arrivée des nouvelles technologies...

De l'antiquité à nos jours, les côtes de l'île de Ré connurent successivement trois variétés d'huîtres issues de deux espèces distinctes.

**L'huître plate** (*Ostrea edulis*) : Elle se présentait en banc naturel où elle était pêchée. Victime de son succès puis de maladie, elle disparut de nos côtes (1920).

**L'huître creuse portugaise** (*Gryphoea angulata*) : Elle est apparue par un triste hasard. Au début de l'année 1868, un navire « Le Morlaisien », chargé de ces huîtres, fut contraint de se réfugier en Gironde en raison d'une tempête inopinée. La cargaison commença à s'avarier, aussi, l'équipage la jeta à la mer. C'est ainsi que l'huître creuse se retrouva au sud des côtes charentaises. En raison des bonnes conditions du milieu maritime, elle se développa tout au long des côtes charentaises pour atteindre l'île de Ré vers 1875.

Jusque dans les années 1920, la plate et la creuse cohabitèrent. La creuse portugaise prospéra jusqu'à l'arrivée d'une épidémie qui la décima entre 1970 et 1971.

**L'huître creuse japonaise** (*Crassostrea gigas*) : Dans les années 70, l'ostréiculture fut sauvée par l'importation des huîtres creuses du Pacifique, espèce voisine de la portugaise au développement plus rapide.

# LA FLOTTE



Bassins dégorgeoirs



Tracteur dans les parcs

Dans les années 50, l'ostréiculture était souvent une activité complémentaire d'une exploitation agricole. Mais avec son développement rapide dans les années 60, beaucoup d'agriculteurs ont laissé la terre au profit de la mer. L'ostréiculture devient une activité à part entière.

Jusqu'à une période récente, les ostréiculteurs se consacraient surtout à l'élevage. Ils vendaient essentiellement leurs huîtres à des grossistes. Selon leur taille, certaines étaient directement commercialisées, d'autres étaient revendues à des ostréiculteurs affineurs.

Mais peu à peu, en raison du développement touristique et des nouveaux circuits commerciaux, bon nombre d'ostréiculteurs ont modifié leur organisation pour mieux valoriser leur production.

Les producteurs, installés dans le bourg, ont ouvert des établissements en bord de mer, plus fonctionnels, plus mécanisés, pour répondre à une demande de qualité.

L'ostréiculture se réalise, aujourd'hui, sur trois ensembles importants, en des lieux diversifiés :

- des parcs en mer, sur le Domaine Public Maritime, sous forme de concessions,
- des établissements à terre, répondant à des normes sanitaires rigoureuses et permettant une organisation rationnelle et mécanisée,
- des claires dans les marais pour l'affinage.

Le service des Affaires Maritimes attribue à des personnes ou à des sociétés des concessions pour l'exploitation des huîtres. Ainsi, à La Flotte, plus de 55 hectares du domaine public maritime sont concédés pour les activités ostréicoles, sur les 372 hectares de l'île de Ré : 52%, soit 197 hectares, sont à des exploitations rétaises.

Sur le territoire communal, les établissements sont installés pour quelques-uns dans le bourg, au Marais, près du Fort La Prée et pour un très grand nombre sur la zone du Préau.

Mais les exploitants flottais ont élargi leur champ d'exploitation sur l'île de Ré : Rivedoux, Ste Marie, Loix, le Martray, le Fier d'Ars, sur le littoral charentais, en particulier Fouras et ses environs, mais également en Bretagne et en Vendée.

Les entreprises ostréicoles sont souvent des entreprises familiales. L'ostréiculteur y travaille seul ou en couple ou avec plusieurs membres de sa famille. Certains s'associent pour mettre leurs parcs en commun et d'autres montent des sociétés pour mieux rationaliser leur organisation.

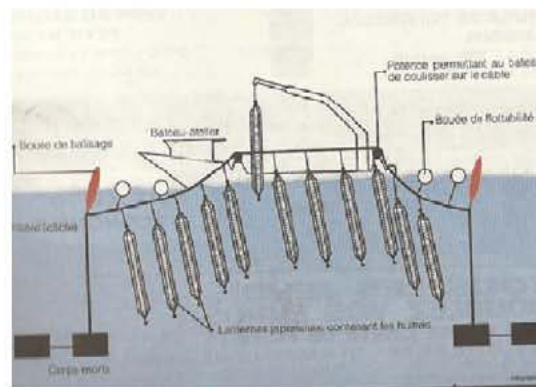
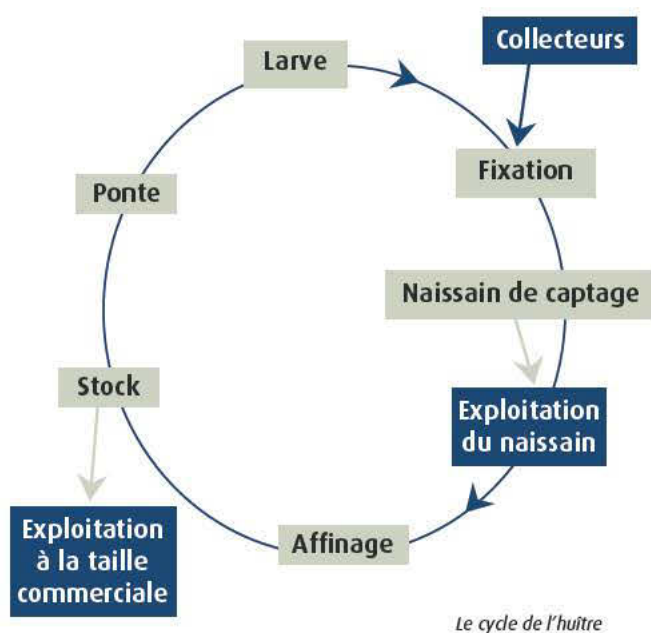
De plus, les conditions d'installation permettent de mettre en oeuvre des procédés techniques améliorés, les cales d'accès à l'estran sont nombreuses et bien entretenues, les parcs sont accessibles en tracteur, ...

Nous comptons **16 établissements** sur les 57 exploitations en activité sur l'île de Ré, (soit 29% des exploitations rétaises), dans lesquelles travaillent, en permanence, **plus d'une soixantaine de personnes**, comme chefs d'exploitation, ou comme salariés, tout au long de l'année. Durant certaines saisons, le nombre de ces travailleurs peut tripler, en particulier au cours du mois de décembre pour répondre rapidement aux exigences du marché des fêtes de fin d'année.

Chaque producteur a son mode d'exploitation, aussi chacun propose des huîtres au goût et aux parfums différents selon le lieu et le mode. C'est là la richesse de la profession, métier qui laisse place à la création, comme le métier de la vigne, à chaque vigneron son vin.



La chaîne de détroquage et calibrage



## Les filières



Larve d'huître

Les normes sanitaires sont de plus en plus exigeantes entraînant souvent des investissements lourds. Aussi, ajoutés à la mécanisation du métier pour le rendre moins pénible, l'ostréiculteur peut être obligé à des efforts financiers importants et contraint à s'endetter.

La vente aux grossistes est toujours importante, certains ostréiculteurs sont des éleveurs, du naissain au grossissement, et, en fin de cycle, vendent leur production, calibrée mais en vrac, à des courtiers, des négociants ou des expéditeurs.

Mais de nombreux ostréiculteurs se sont lancés dans la commercialisation de leur produit par la vente directe aux particuliers, la vente aux restaurants et aux poissonniers et, enfin, à la grande distribution locale ou régionale.

Certains ostréiculteurs vendent directement sur les marchés de l'île de Ré, mais d'autres, de plus en plus nombreux, vont sur les marchés du continent, à la campagne, dans des grandes villes, même en région parisienne, selon les périodes de l'année.

La production de l'ostréiculture flottaise approche les **1500 tonnes** d'huîtres sur les 3200 tonnes de l'île de Ré, presque la moitié. Mais le tonnage peut varier d'une saison à l'autre.

La profession est fortement impactée par la crise de la mortalité des huîtres. Celle-ci est vécue parfois différemment d'une entreprise à l'autre selon son mode d'exploitation. Cette mortalité de l'huître fait l'objet de nombreuses recherches tant de la part des « entreprises de nurserie » proposant le naissain ou de la part de l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer). Les chercheurs sont encore dans le domaine des hypothèses. Mais, la profession s'organise face à cette situation.

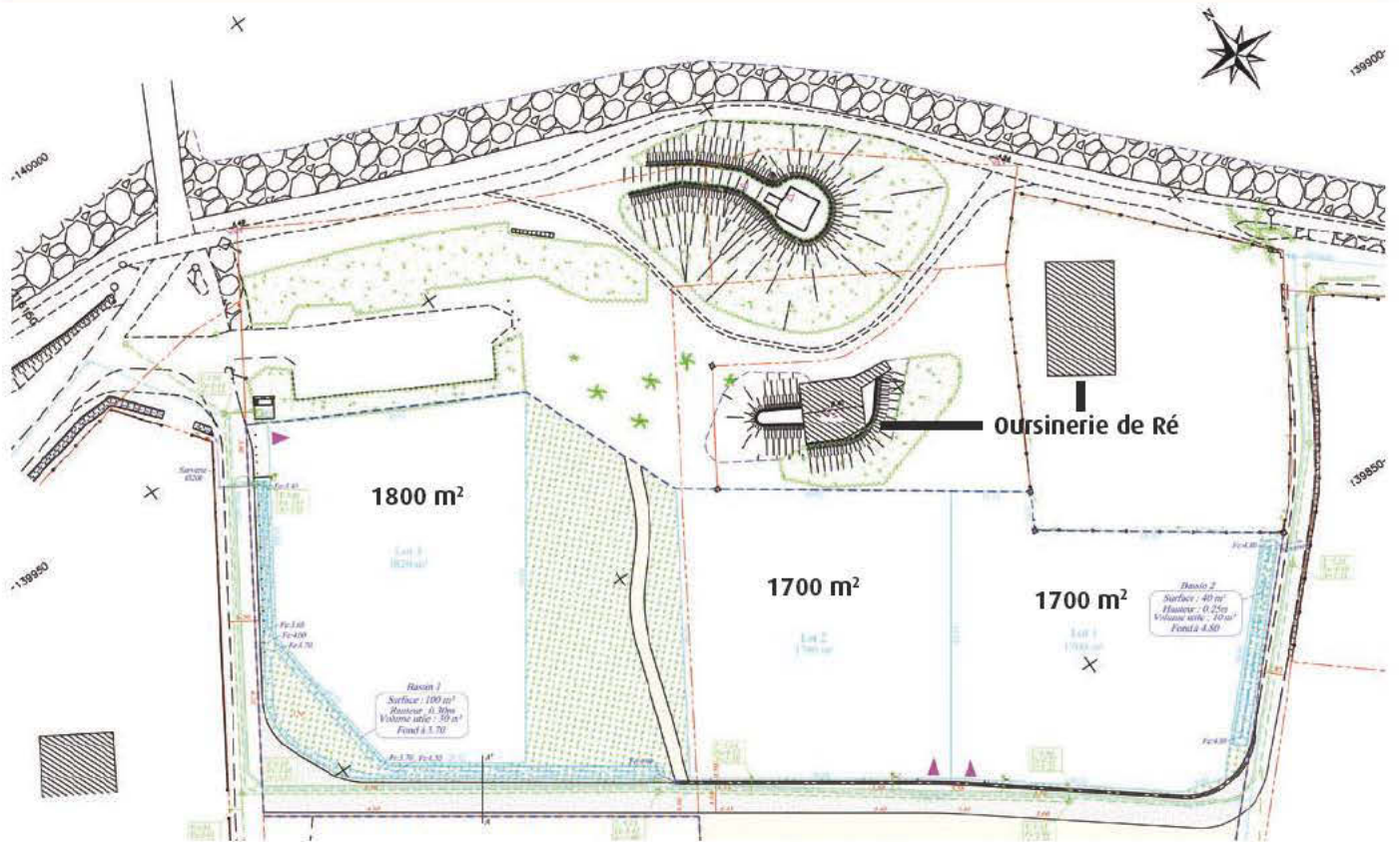
La qualité de l'huître est dépendante de la qualité de son environnement. Aussi, les ostréiculteurs sont très soucieux de protéger la biodiversité de leur milieu que ce soit dans les marais ou sur l'estran.



*Chariot élévateur pour déposer les mannes d'huîtres dans le dégorgeoir*



*Huîtres dans un dégorgeoir*



Plan de l'extension de la Zone Ostréicole

## LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE OSTRÉICOLE

**Nous savons bien qu'une activité qui ne se développe pas, un jour ou l'autre, commencera à périliter. C'est ce qui s'est passé avec l'agriculture d'où le projet ambitieux de la reconquête des terres agricoles présenté dans le bulletin du printemps/été 2012.**

La zone ostréicole actuelle est déjà saturée, aussi pour répondre à la demande de la profession et à de nombreux ostréiculteurs, en particulier, et faciliter l'installation de jeunes professionnels, la municipalité a décidé d'étendre la zone ostréicole du Préau. L'accès à l'estran y est facilité par deux « pas » (descentes) et la surface foncière le permet.

C'est un projet qui date de 2008. Il a été étudié avec le concours du CAUE 17 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) dans le cadre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Mais comme pour le dossier de l'agriculture, c'est un dossier « lourd » ; de plus, la crise de la mortalité des huîtres juvéniles exigeait une certaine prudence, les professionnels étant dans l'expectative.

Plusieurs rencontres ont permis aux ostréiculteurs d'échanger avec la municipalité. Monsieur le Maire leur a présenté le projet, les professionnels ont présenté leurs observations et leurs suggestions.

Malgré quelques obstacles, le projet est, aujourd'hui, lancé et sa réalisation commence. Cette extension profite à tous, car il faut viabiliser les terrains, donc des VRD (Voirie et Réseaux Divers) pour la commodité des établissements.

Les engins de chantier ont travaillé pour installer les réseaux d'eau et d'assainissement... Les nouveaux ostréiculteurs ont émis le souhait d'avoir une prise d'eau commune à la mer, ...

Bientôt, ce seront trois ostréiculteurs qui vont pouvoir s'installer et exercer

leur métier dans un environnement adapté. Toutefois, la commune reste propriétaire des terrains et signe avec l'exploitant un bail emphytéotique. C'est la garantie pour ne pas voir l'objet de ces bâtiments professionnels être détourné de leur but initial.

Cette zone du Préau va devenir le lotissement ostréicole le plus important de l'île de Ré. Il y a encore un bel avenir pour l'ostréiculture et pour une nouvelle génération de producteurs.



La zone de l'extension



## Angélique Rousseau

Pour bien comprendre l'ostréiculture, le Bulletin Municipal a souhaité laisser les professionnels expliquer leur métier. Nous avons rencontré à leur « cabane » les deux ostréicultrices installées à La Flotte. Toutes deux exercent leur profession sur la zone ostréicole du « Préau », entre les communes de La Flotte et de Saint Martin, en bordure du chemin côtier qui relie les deux villages.

Angélique Rousseau « est tombée » dans l'ostréiculture dès son jeune âge. Ses parents, Jean-Paul et Catherine Rousseau sont ostréiculteurs comme l'étaient ses grands-parents. L'ostréiculture est un héritage et fait partie intégrante de la culture familiale.

Très tôt, Angélique Rousseau a côtoyé la mer. Aussi, à l'issue de la classe de troisième suivie au Collège « Les Salières » à St Martin de Ré, Angélique est entrée au Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle dans la section Conchyliculture. Cette section comprend la mytiliculture (les moules), la vénériculture (les palourdes) et l'ostréiculture (les huîtres).

« Après avoir obtenu mon BEP conchylicole en 1997, je suis embauchée chez mon père jusqu'à mes 21 ans, explique Angélique. ».

« Le Brevet d'Etude Professionnel (BEP) donne le droit d'obtenir des concessions du domaine public maritime par la Direction Départementale du Territoire de la Mer (DDTM) et permet de s'installer à son compte dès 21 ans », précise Angélique.

Aussitôt obtenu, aussitôt installée ... Dès le 1er janvier 2000, Angélique rejoint la société « La Cabane Océane », en association avec Sébastien Réglin, sa sœur Magally et son père Jean-Paul Rousseau. Angélique s'investit dans son métier et l'activité professionnelle prend de l'ampleur avec le dynamisme de toute l'équipe.

Angélique parle avec enthousiasme de son métier « c'est un travail passionnant car très diversifié. Je ne fais jamais la même chose d'une semaine à l'autre. De plus, je suis très proche de la nature, à chaque saison ses activités propres ».

« La Cabane Océane » se développe sur la zone ostréicole du « Petit Préau » du captage de naissains sur les côtes rétaises, de l'élevage, le grossissement, dans le pertuis Breton et en Baie de Paimpol, de l'affinage dans les parcs et les marais ...

A propos du naissain, nous demandons à Angélique la situation actuelle concernant la mortalité des jeunes huîtres. « Nous ne savons pas encore l'origine de cette mortalité, précise Angélique. Chacun y va de ses explications ou de ses hypothèses. Les chercheurs des écloseries et de l'IFREMER s'activent dans leur recherche; mais nous n'avons reçu aucune communication scientifique pour l'instant. Malgré notre propre captage de naissains, nous passons commande aux écloseries pour pallier cette mortalité, ce qui augmente nos coûts d'exploitation ».

Angélique se fait pédagogue, elle nous explique le cycle de l'huître : « Au début de l'été, l'huître rejette sa laitance dans la mer. Les larves en suspension se fixent sur des collecteurs et deviennent naissain (de petites huîtres). Après avoir atteint une certaine taille, nous les plaçons sur les filières pour qu'elles grossissent ».

Le projet filières a vu le jour en 2007. « Ce fut un travail important et un gros investissement, car les Affaires Maritimes nous concédaient de la surface en mer pour l'installation des filières en fonction de la surface de l'estran nettoyée et remise en son état naturel. C'est une sorte d'échange avec l'administration », explique Angélique.

Angélique se fait dessinatrice pour expliquer le principe des filières (voir

page 8) :

Tous les 21 jours, les « lanternes » sont relevées, les huîtres dédoublées. C'est un travail de nurserie. Après trois mois, les lanternes sont à nouveau pêchées et les huîtres, selon leur degré de maturité, sont passées au criblage (tri mécanique selon la taille), soit elles retournent sur les filières, soit elles sont mises en poches pour partir sur les zones de grossissement.

Durant 18 mois, les poches sont installées sur des zones de l'île de Ré ou en Bretagne, dans la baie de Paimpol où « La Cabane Océane » possède également des concessions. Elles atteignent la taille où elles vont être affinées avant leur commercialisation.

Avant leur commercialisation, les huîtres vont être affinées selon la catégorie souhaitée. Ces opérations s'effectuent dans les parcs sur l'estran ou dans les marais.

« Nous installons des poches d'huîtres sur des « tables métalliques » dans nos parcs sur l'estran qui découvrent au rythme des marées, explique Angélique. Elles vont y rester de 10 à 12 mois, durant lesquels ces poches seront nettoyées et retournées régulièrement. Ces huîtres seront commercialisées sous l'appellation « Fines de pleine mer ». Ces huîtres sont affinées au Martray ou dans la Fosse de Loix ».

Angélique poursuit en nous présentant les « Fines de claire » : « A partir d'octobre, nous déposons les huîtres dans nos marais de La Couarde ou de Loix. Il y a 20 huîtres au m<sup>2</sup>. Nous les laissons au moins 21 jours. Les conditions particulières du marais peuvent faire développer un phytoplancton appelé « la navicule bleue » qui donne cette couleur verte aux branchies de l'huître. Cette production cesse à la mi-avril ».

Une troisième catégorie est également commercialisée la « Spéciale de claire », Angélique précise que « ces huîtres restent minimum 2 mois dans le marais à raison de 10 huîtres au m<sup>2</sup>. Avec le temps, l'huître devient plus charnue ».

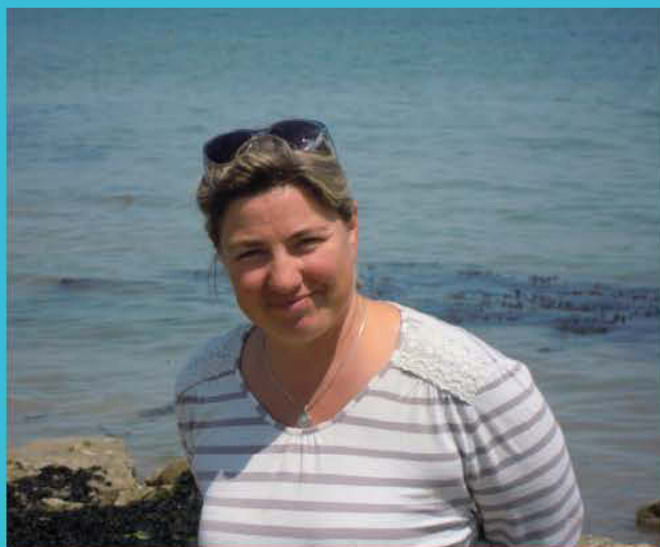
La commercialisation s'effectue toute l'année au marché de La Flotte, chez les poissonniers, les supermarchés et les restaurants de l'île de Ré et de La Rochelle.

Au moment des fêtes de Noël et de fin d'année, il faut répondre aux commandes des Comités d'entreprise et aux demandes des Grandes Surfaces de différentes Régions.

Mais, les nouvelles technologies sont également utilisées. « Les ventes en ligne se développent, rapporte Angélique en présentant son site internet. Les clients utilisent ce moyen d'achat [www.lacabaneoceane.com](http://www.lacabaneoceane.com) ».

Nous demandons à Angélique comment cette vie active, au rythme des marées changeant chaque jour, s'articule avec la vie de famille. « Il est vrai que les horaires des marées sont une contrainte à laquelle on ne peut se soustraire. On fait avec. La vie de famille, avec deux enfants de 7 et 10 ans, s'organise avec leur papa qui travaille à « La Cabane Océane » et avec la complicité de leur Grand-Mère qui connaît bien les contraintes du métier » raconte Angélique.

Nous l'écouterions encore longtemps, charmés par son enthousiasme et son sourire lorsqu'elle parle de son métier.



Principe du collecteur



Franky et Edwige dans leur parc

## Edwige Casseron

Sur la zone du Préau, à quelques centaines de mètres, nous sommes allés vers une autre ostréicultrice, tout aussi passionnée par son métier.

Nous avons rencontré Edwige Casseron à sa cabane du Préau, invités à nous asseoir à une table de dégustation où nous avons pu profiter du soleil matinal et de la mer.

Fille de marin pêcheur-ostréiculteur, Edwige Casseron explique « *avoir baigné dans le milieu marin depuis son plus jeune âge* ».

Toutefois, Edwige a suivi un autre itinéraire. Au lycée, elle a entrepris des études de comptabilité. Après avoir réussi le baccalauréat de comptabilité et de gestion, Edwige est partie travailler sur le continent. Mais le mal du pays s'est fait sentir.

« *Il est difficile de vivre sans la mer, affirme avec force Edwige, enfant, je partais en mer avec mon père. Je prenais les étoiles de mer que je vendais aux touristes sur le bord du quai, ... Durant les vacances, avec ma mère, j'allais à la marée sur l'estran dans les parcs à huîtres, nous vivions près de la nature, ... Les week-end et le mercredi, avec ma soeur, nous aidions les parents à la marée* ».

Aussi, vivre loin de la mer devenait de plus en plus difficile. Edwige décida de revenir au pays. A 25 ans, elle s'inscrit au lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc, près de Marennes, pour suivre une formation professionnelle dédiée à l'aquaculture. Elle obtint le B.P.A.M. (Brevet Professionnel Agricole et Maritime, production aquacole) et le permis bateau nécessaire à l'exercice de la profession.

Edwige Casseron établit son entreprise au sein de l'établissement ostréicole familial créé par ses parents, poursuivi par sa mère après le décès de Daniel Casseron son père. « *Mes parents avait une exploitation ostréicole surtout de grossiste, précise Edwige. Avec Franky, mon mari, nous avons choisi de privilégier la vente au détail, en offrant un espace dégustation sur l'exploitation et un espace accueil pour les groupes et les classes découvertes* ».

L'établissement Ferré-Casseron produit essentiellement des huîtres de pleine mer. Toute la production est réalisée sur l'île de Ré, dans le pertuis Breton, « *du captage à l'élevage* ». Aussi, Edwige et Franky ont décidé de les appeler « *les Authentiques Rétaises* ».

Durant les mois de juin et juillet période où l'huître expulse sa laitance, les collecteurs, par groupe de dix, sont installés, sur l'estran, sur des tables métalliques pour permettre au naissain de se fixer et de grossir.

Au bout de trois années, il faut effectuer « *la levée de parc* », opération

qui consiste à lever les collecteurs pour les apporter à la cabane. Le « *décollage* », appelé autrefois le « *détroquage* », permet de détacher les huîtres de leur support et de les mettre une à une. De plus, nous visitons les parcs régulièrement pour éliminer les prédateurs, ...

Les plus grosses seront commercialisées en fonction de leur taille et les plus petites seront mises dans des poches pour rejoindre des parcs d'élevage et de grossissement.

Ces poches seront installées dans des parcs à La Flotte, Rivedoux ou la fosse de Loix. Ces trois lieux donnent des huîtres aux goûts différents.

Ensuite, il faut donner du temps aux huîtres pour grossir. « *les poches sont retournées pour faciliter leur développement* ».

« *Il faut au moins trois ans pour que l'huître atteigne une bonne maturité, explique Edwige. Les visiteurs sont étonnés du temps nécessaire pour leur développement. Avant leur commercialisation, elles passeront au moins quarante huit heures dans les dégorgeoirs autour de la cabane pour répondre aux normes sanitaires* ».

« *Elles seront commercialisées selon leur taille ou calibre de 0 à 4 (de la plus grosse à la plus petite), poursuit Edwige, et selon leur lieu de développement. Nous avons la « Fine de Mer » pour les huîtres élevées dans des « parcs hauts », c'est à dire sur l'estran qui est découvert à chaque marée et la « Spéciale de Mer » pour celles élevées dans des « parcs bas » où l'estran n'est découvert qu'au moment des forts coefficients de marées. La spéciale est plus charnue* ».

La commercialisation s'effectue toute l'année sur les marchés et en particulier à la cabane du Préau où les visiteurs peuvent les déguster et s'instruire sur la culture de l'huître avec une « *table pédagogique* » de démonstration. La vie de famille est toujours très imprégnée de l'activité professionnelle. Lise et Lodie, les deux filles de Franky et Edwige viennent à la cabane donner un coup de main pour recevoir les visiteurs.

Nous pourrions passer des heures à écouter Edwige nous parler avec fougue et passion de son métier, de ses réussites et de ses difficultés face au problème de la mortalité des huîtres où chacun y va de ses hypothèses.

La cabane Ferré-Casseron a aussi son site pour expliquer son « *Authentique Rétaise* », ([www.lesauthentiquesretaisais.com](http://www.lesauthentiquesretaisais.com)).

## LA GESTION DES ESPACES NATURELS



*Pierre Le Gall observant le passage de la charrue, attelage guidé par Jérôme Briand.*

**Nous avons déjà abordé la gestion des espaces naturels de la commune dans des précédents Bulletins, en particulier Printemps-Eté 2012 et Hiver 2011. Le redéploiement des terres agricoles passe par une gestion efficace des espaces naturels, des friches, des landes et des bois. Pour ce faire, la commune a passé une convention avec les associations compétentes. Au cours du mois de mai, une première opération de débroussaillage a été expérimentée sur le territoire communal, en face de la zone de la Croix Michaud, de l'autre côté de la route départementale. Cette expérience est suivie par Pierre Le Gall de Ré Nature Environnement. Ce débroussaillage est effectué d'une manière douce par une entreprise vendéenne dirigée par Bénédicte Touchard et par La Verdinière. Pierre Le Gall a bien voulu présenté cette expérimentation au Bulletin Municipal.**

La commune de LA FLOTTE dispose de grands espaces non urbanisés. Par la nature différente des sols, certains ont vocation à être exploités par des agriculteurs qui y produisent légumes, céréales ou vignes. Mais il reste de nombreux espaces non cultivés dans lesquels la Nature évolue selon ses propres lois. La règle générale est que rapidement la forêt y progresse et détruit tous les autres types de végétation. Par conséquent la forêt a tendance à faire disparaître la diversité de nos paysages.

A moyen terme, et si rien n'est mis en place pour ralentir cette évolution naturelle, l'attractivité des paysages variés disparaîtra et la fréquentation de la Commune régressera de façon inacceptable pour nos entreprises exploitant ces potentialités touristiques.

C'est pour éviter cette évolution négative que la Commune de La Flotte a mis en place un Comité de Gestion pour ses espaces naturels, réunissant de multiples partenaires qui apportent tous leur contribution en relation avec leurs spécialités : Commune, Conseil Général, Conservatoire du littoral, Office National des Forêts, LPO, Nature Environnement 17, Ré Nature Environnement et l'ACCA de La Flotte.

L'objectif de ce Comité de Gestion est de maintenir un bon état général des espaces naturels où l'Homme exerce des activités douces. Pour ce faire, il faut maintenir la biodiversité patrimoniale qui construit nos paysages attractifs pour les insulaires et les touristes.

Le financement des opérations engagées se fait à partir de l'écotaxe qui faut-il

le rappeler, a été mise en place pour assurer la pérennité de notre environnement naturel.

La démarche adoptée pour aboutir aux objectifs fixés passe par une première étape destinée à établir un inventaire, c'est à dire à dresser la liste d'un maximum d'espèces présentes sur la totalité des surfaces concernées. Puis ensuite il faut déterminer les groupements d'espèces et les populations végétales et animales en relation avec la nature des terrains, c'est à dire les « habitats ».

L'examen des divers habitats présents permet de mettre en évidence des points faibles (sols sableux) et des points forts (grande diversité, répartition en mosaïque des peuplements) qui serviront lors de l'élaboration des règles de gestion à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire communal.

A ce jour, les principaux axes de cette gestion sont :

- l'ouverture des milieux forestiers par des coupes partielles et des élagages,
- la revitalisation d'espaces non boisés profondément modifiés par le développement anarchique de plantes telles que les fougères, les aristoloches et les chènes verts,
- la limitation, voire l'éradication de certaines espèces invasives (vergerettes, ailanthes, phytolaques, ...) susceptibles de profondément modifier les groupements naturels,
- mettre en place des structures favorables à l'installation d'espèces utiles aux grands équilibres (nichoirs pour des oiseaux par exemple),



Réunion de travail entre : Bénédicte Touchard, Jérôme Briand, Pierre Le Gall et Olivier Ruty (directeur de la verdinière).

Avant de généraliser une méthode de travail à de grandes surfaces, il est indispensable d'expérimenter sur des espaces réduits afin de vérifier sa validité dans nos conditions. C'est pour cette raison que des travaux ont été effectués en mai dernier sur quelques parcelles appartenant au Conseil Général, avec des engins légers, une traction animale (cheval, mule, bœuf) et des interventions manuelles :

- élagage des branches basses d'arbres pour ouvrir les perspectives paysagères sans perturber les populations végétales du sous bois,
- destruction de taillis en sous bois,
- arrachage de jeunes chênes verts envahissants la pelouse,
- nivellement contrôlé par passages de divers engins,
- revitalisation de la pelouse rase par griffages superficiels plus ou moins profonds dans la perspective de remettre à jour une partie de la « banque de graines »,
- coupe totale ou cerclage d'espèces invasives (Ailanthé).

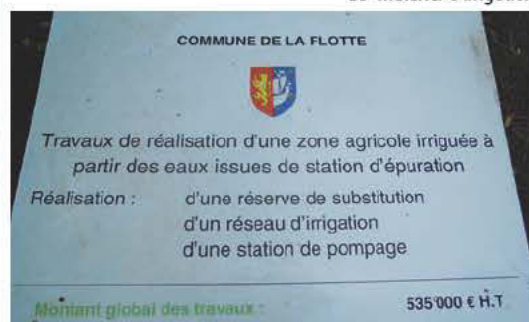
Ces différents essais feront l'objet de suivis réguliers durant l'été 2013 qui serviront à valider les méthodes les plus efficaces pour résoudre un problème particulier, dans nos conditions de climat et de sols.



Le chantier du bassin de la réserve de substitution



Le matériel d'irrigation



## L'irrigation des terres agricoles : Une réserve de substitution

Dans son numéro Printemps/Été 2012, le Bulletin vous avait présenté le projet municipal concernant la restructuration et la réhabilitation des terres agricoles de la commune.

Soucieuse de ce projet, lancé en 1997 avec le chargé de mission de la Chambre d'Agriculture, Jean Mauget, la municipalité en poursuit sa réalisation.

Aussi, en raison de la qualité du sol, un apport en eau est nécessaire pour assurer une bonne irrigation des terres cultivées. Cette eau sera fournie par récupération, à la station d'épuration du Clos Martin, des 650 000 mètres cubes traités et rejetés à la mer pour l'instant.

Les travaux se décomposent en trois lots:

- le terrassement, l'étanchéification et l'aménagement paysager de la réserve,
- la mise en place du réseau d'irrigation,
- la mise en place de l'alimentation de la réserve et de la station de pompage.

Ainsi, actuellement, un vaste bassin de substitution est en cours de construction à quelques mètres du Clos Martin : bassin de 22 000 mètres carrés, doté d'une technologie spécifique pour répondre aux critères d'utilisation de ces eaux.

Cette eau sera ensuite acheminée vers les parcelles cultivées à irriguer. L'ensemble devrait être opérationnel pour la prochaine campagne des pommes de terre A.O.C.

## Un nom, une rue. De quelle garde s'agit-il ?

Contrairement à ce que pourraient croire certains nostalgiques du « Souvenir Napoléonien », la rue de la garde que la municipalité vient de repaver à l'ancienne, n'a rien à voir avec Waterloo, les bonnets à poil et l'île d'Elbe.

Son nom, très ancien, vient de ce que, sous l'ancien régime, puis sous la Révolution, l'Empire et longtemps encore après, une garde militaire stationna dans une de ses maisons afin d'assurer la sécurité du port et des alentours.

Ce fut d'abord, sous Louis XV et Louis XVI, une « garde bourgeoise » destinée à prêter main forte aux agents des douanes chargés de surveiller les opérations d'export-import de ce qui était alors un port de commerce accueillant plusieurs navires venant d'autres ports du royaume ou de l'étranger, Hollande, Danemark, Espagne, pour charger du vin, de l'eau-de-vie ou du sel.

Ce fut ensuite, sous la Révolution, le Consulat et l'Empire – période pendant laquelle La France fut constamment en guerre – une escouade de la petite force d'intervention militaire qui s'appelait « la Garde Nationale » et dont le rôle était à la fois de faire face aux invasions anglaises, nombreuses sur nos côtes pendant toute cette période, de surveiller le trafic maritime, d'intervenir en cas de naufrage et, sur le plan politique, d'appuyer les autorités dans l'exécution des directives du gouvernement.

Sous Napoléon III et les premières années de la 3<sup>e</sup> République, la gendarmerie prit sa suite utilisant le caractère « stratégique » de ce lieu de passage essentiel qui permettait une intervention rapide, à la fois sur le port qui a toujours été le point central de La Flotte, sur la route du Fort de La Prée qui commandait les liaisons avec le continent et, par l'ancienne rue de la Sauzaie, actuellement rue Charles Biret, sur le quartier commerçant de la rue du Marché qui devenait peu à peu le centre essentiel du Bourg.



Eric LEM

## La rue de la Garde en réfection

L'état du pavage de la rue de la Garde nécessitait des travaux de réfection en raison des dégradations et de l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales. Aussi, dans le cadre de la rénovation des rues, un nouveau matériau a été utilisé et le caniveau central devrait permettre un meilleur écoulement de ces eaux.

Cette rue a conservé le nom que les habitants du bourg lui avait communément attribué, soit le nom de sa fonction de l'époque : lieu de résidence du quartier général de la garde nationale.



## Les travaux du cours Félix Faure

Des travaux importants ont été entrepris sur le cours Félix Faure. Tout d'abord, le remplacement de quelques arbres malades, leurs troncs devenaient creux; aussi, très fragilisés, ils étaient une menace pour la sécurité des piétons et des véhicules.

La rénovation de l'allée centrale permet une plus grande accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette amélioration sera poursuivie, après la saison, par la révision des allées latérales, en particulier celle de la mairie. Les accès aux différents services publics seront facilités. Ce sera, également, l'occasion de revoir les différentes canalisations.

Un éclairage au pied de chacun des quatre vingt quatre arbres met en valeur la voute ombragée du cours.

## Un nom, une rue. La promenade du cours



Actuellement nommée du nom de Félix Faure, seul président de la République à s'être rendu en visite officielle à La Flotte, la voie principale de la commune vient de changer d'aspect. Elle reste cependant ce qu'elle a toujours été : une allée plantée d'arbres offrant une circulation facile vers le port dont elle est, en quelque sorte, le prolongement historique.

Aussi ancienne que la commune elle-même, elle est née d'une volonté commerciale : celle d'assurer aux marchandises débarquées au port, ainsi qu'à celles à embarquer, un espace de stockage orienté vers Saint Martin et une communication facile vers la capitale administrative de l'île. Mais au fur et à mesure que s'élevaient, sur ses deux côtés, des entrepôts et des comptoirs de négociants, son caractère évolua : de purement utilitaire dans ses débuts, elle devint peu à peu une voie emblématique, attestant la prospérité du bourg de La Flotte, lieu d'échanges, de promenade, siège obligé de solennités et de fêtes.

La première de celles-ci eut lieu sous le règne de Louis XV, en 1767, à l'initiative du « Syndic des Habitants », Jacques Goguet-Nassivet qui avait fait planter d'ormes son parcours, délimitant les deux voies que nous connaissons aujourd'hui, avec une allée centrale en sable réservée aux cavaliers. Elle fut présidée par le gouverneur de l'île de Ré, Henri de Suarez d'Aulan, qui inaugura l'Allée nouvellement plantée, qualifiée par lui de « Promenade » et la nomma cours d'Aulan.

Ce caractère d'accueil et de fête fut confirmé avec éclat huit ans après quand Philippe d'Orléans, duc de Chartres, qui visitait l'île de Ré avant de se rendre à bord du navire sur lequel il devait servir en tant qu'officier de marine, fut séduit par La Flotte et décida d'y passer quelques jours.

Le nouveau syndic, Pierre-François Coutant-Sibille, successeur de Jacques Goguet-Nassivet, décida en effet d'honorer son hôte – membre de la famille royale et cousin de Louis XVI – par un très grand bal en plein air auquel il convia la plus grande partie de la population de La Flotte qui avait alors 3 000 habitants. Cette « fête champêtre » eut lieu le soir du 15 juillet 1775 et fut mémorable. Prévue au départ sur le port qui se révéla trop étroit, elle se déroula surtout en face, sur l'allée du gouverneur, sur le cours, où la foule put se répandre à son aise en direction des limites du bourg, buvant et dansant jusqu'au matin au son de plusieurs orchestres, devant les façades illuminées. Le Prince et sa suite se déclarèrent enchantés et ce fut la véritable consécration de ce qui, d'années en années, allait devenir le lieu de tant de fêtes locales.

Nommé « cours de l'Egalité » et doté d'un éphémère « arbre de la liberté » à l'emplacement du monument aux morts actuel, le cours fut moins festif sous la Révolution. Il resta cependant le lieu de nombreuses cérémonies et rassemblements officiels. L'époque était alors pleine de parades de gardes nationaux, d'engagements de volontaires, de serments civiques prêtés devant les drapeaux. L'habitude fut prise, peu à peu, d'organiser des cortèges civiques parcourant le cours, du port à la Clavette où un large espace vide, dit « le château » permettait de rassembler beaucoup de monde pour des manifestations patriotiques, encadrées par la garde nationale ou l'armée, auxquelles on pouvait aussi, puisqu'il y avait de la place, convier les volontaires des autres communes.

Cet usage se perpétua sous l'Empire, la Restauration et Louis Philippe où les parades militaires ne manquèrent pas, jusqu'au jour de 1842 où la « Maison Commune », située primitivement à côté du Marché Public, fut transférée dans l'immeuble actuel de la Mairie, celui-ci, devenant, tout naturellement, le point obligé du départ et de la fin de chaque cortège important sur une voie



Au temps du petit train



Le cours en 1938

qui, entre temps, était devenue, dans les délibérations du conseil municipal soit le cours des ormes, soit le plus souvent la promenade du cours.

L'appellation actuelle date du 26 avril 1897, journée au cours de laquelle le Maire, Charles Biret, accueillit pour quelques heures le Président de la République d'alors Félix Faure.

Ancien ministre de la marine, resté très soucieux du développement de notre force navale qu'il souhaitait l'égale des marines anglaises et allemandes, Félix Faure avait résolu de visiter tous les ports de France afin d'encourager les populations du littoral, et spécialement les inscrits maritimes, à le soutenir dans l'action de sensibilisation du gouvernement aux questions maritimes qu'il avait entreprise depuis son élection à l'Élysée.

Débarqué d'une vedette à Saint Martin, pressé de se rembarquer assez vite à Sablanceaux pour visiter les installations portuaires de la Pallice, en plein développement, le chef de l'Etat n'avait guère de temps à consacrer à la Flotte dont le port, d'ailleurs, avait beaucoup perdu de l'intérêt stratégique qu'il pouvait avoir au siècle précédent. Son séjour fut donc assez bref.

Il marqua cependant les esprits, non par les discours prononcés à la Mairie et sur le cours, non par la fête dont il fut l'occasion, avec arcs de triomphe et fanfares, encore moins par les trois remises de décorations auxquelles le Président se prêta – une légion d'honneur, une médaille d'honneur du commerce, une médaille des domaines – mais par l'étonnement que sa simplicité et sa bonhomie causèrent. Les flottais s'attendaient à un visiteur important et solennel. Ils virent un homme affable qui semblait venir en voisin et qui montrait un intérêt bienveillant pour tout ce qui était maritime. Leur reconnaissance en fut accrue et c'est sans opposition aucune – fait remarquable à une époque où la vie communale était pleine d'affrontements politiques – qu'ils approuvèrent, peu après l'évènement, l'idée de donner le nom de Félix Faure à la promenade du cours.

Eic Lem



## AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE « LA MAISON DU PLATIN »

### Construction d'un sanitaire, d'un mur en pierre et d'un portail.

Dans le cadre des aménagements des abords du port et compte tenu des observations formulées par l'organisme du Pavillon Bleu d'Europe, la Commune doit se doter d'un ensemble sanitaires, correspondant aux nouvelles normes en vigueur, comprenant des W.C. accessibles à tout public et particulièrement aux personnes à mobilité réduite.

Le site retenu, dans un premier temps où sont aménagés les actuels sanitaires, sous le jardin de « la Barbette » sur le port, est inadapté pour réaliser un ensemble fonctionnel.

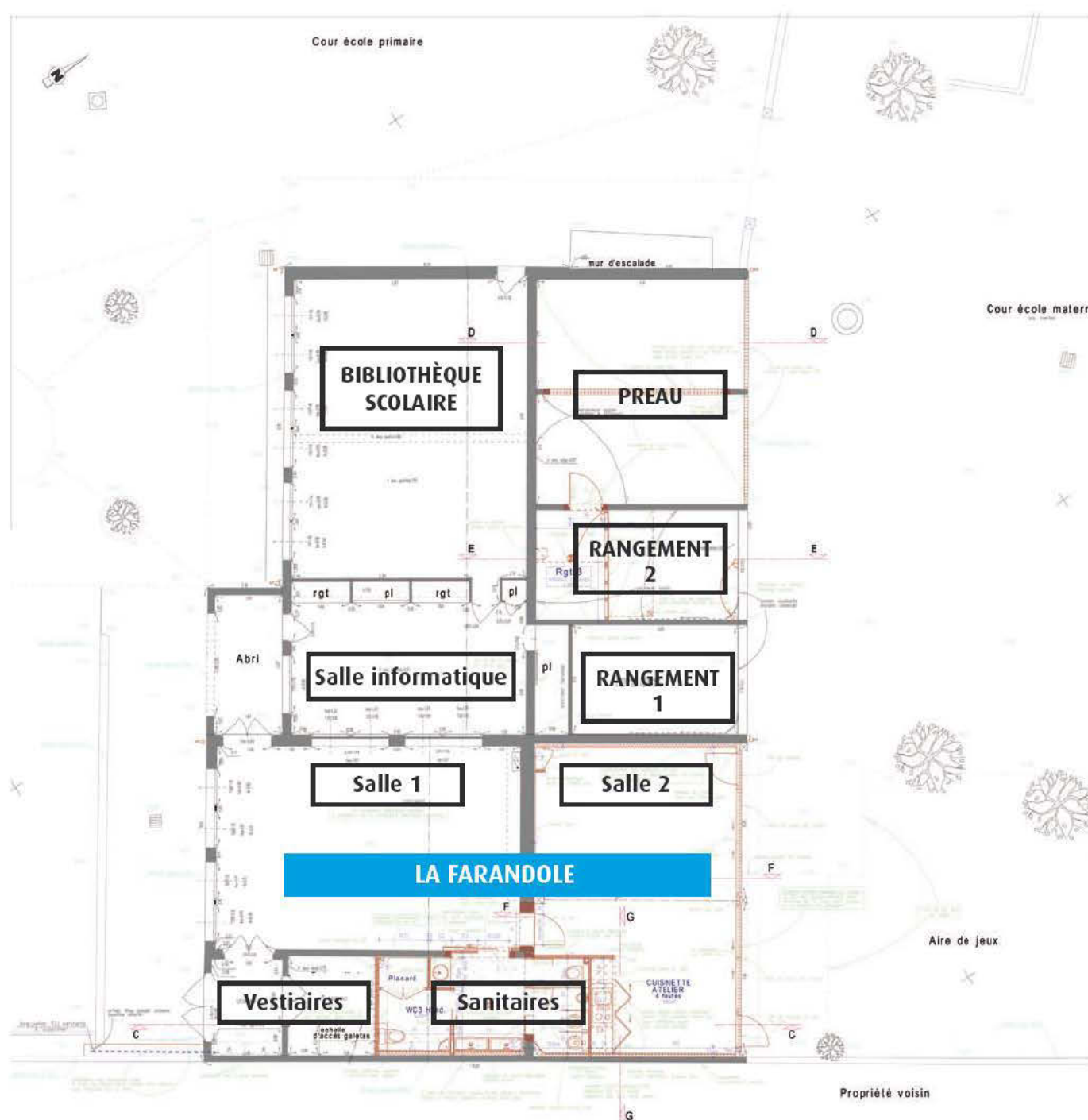
Sur proposition du cabinet d'urbanisme Ghéco, il a été décidé de créer cet équipement sur le parvis de « la Maison du Platin », face à la Poste.

Une esquisse, réalisée par M. Jean-Jacques Sill, Architecte en chef des monuments historiques, a été présentée au conseil municipal.

Cette nouvelle installation sera édifiée en cohérence architecturale avec les habitations du cours Félix Faure. Les murs et les ouvertures seront dans la continuité du « Môle », l'immeuble voisin ancien hôtel particulier construit au siècle précédent.

Les travaux seront réalisés durant la période automnale et le montant estimatif de ceux-ci s'élève à 440 000 €. La Commune a sollicité une participation du Conseil Général au titre du fonds de revitalisation et du fonds touristique.

La commune de La Flotte classée parmi « les plus beaux villages de France » et « station touristique » proposera ainsi des installations de qualité.



## LES TRAVAUX DE LA FARANDOLE

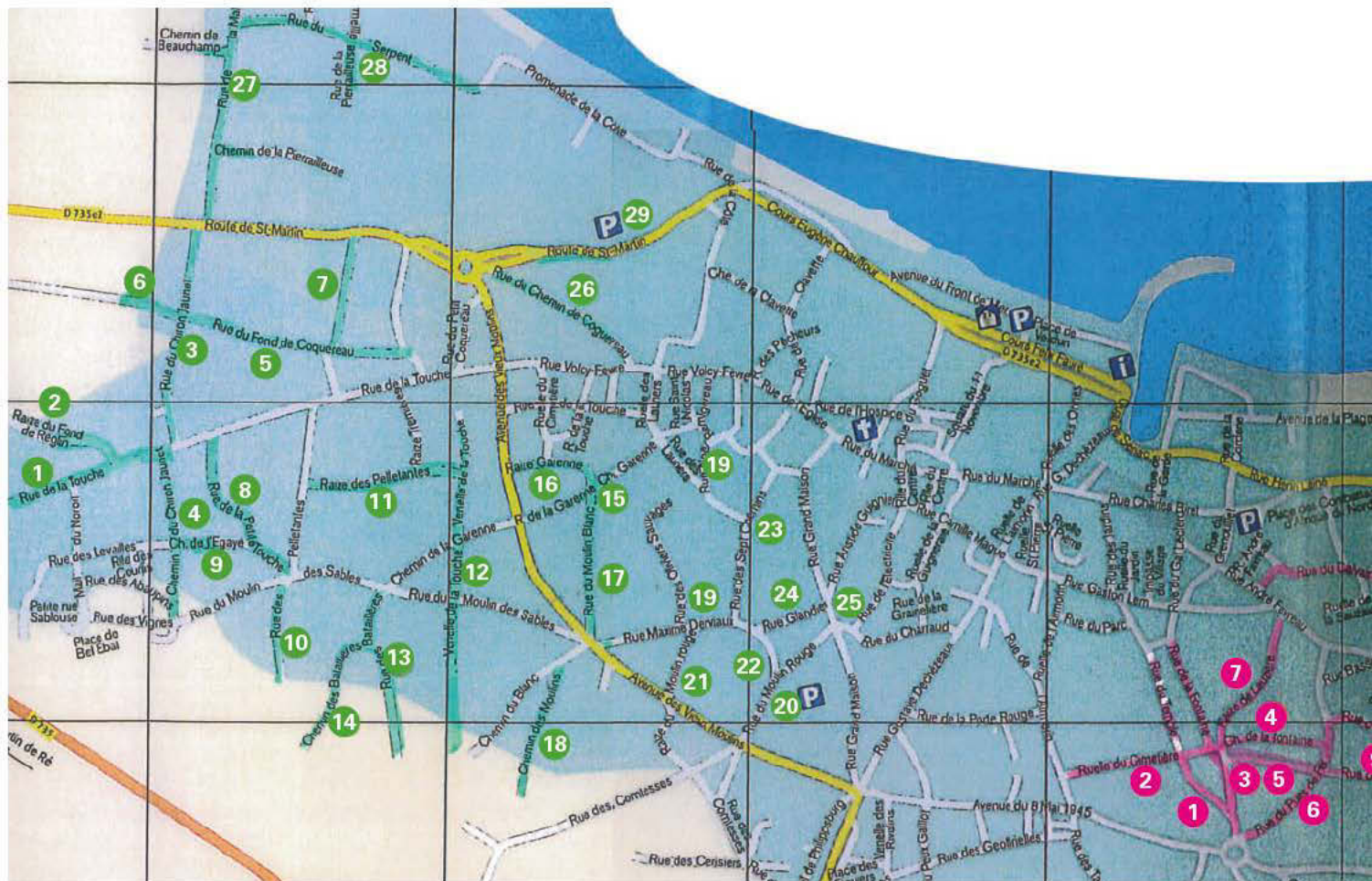
La municipalité est régulièrement alertée sur l'exigüité des locaux affectés à l'accueil périscolaire et au Centre de Loisirs sans Hébergement (C.L.S.H.), actuellement animés et gérés par l'association La Farandole.

Ces difficultés récurrentes sont liées à l'accroissement du nombre d'enfants accueillis. Ce service, offert aux parents qui travaillent, correspond à un besoin exprimé par les familles.

Il est important d'avoir sur le territoire communal les services de proximité nécessaires à la vie familiale. Aussi, un projet d'aménagement de deux des

quatre garages situés dans la cour de l'école maternelle permettra d'accroître les surfaces dévolues à ces activités de 35 m².

Une proposition a été présentée par Pascal Poulin, architecte du cabinet Archibal, qui a réalisé les travaux d'agrandissement de l'école élémentaire. Les travaux devraient être entrepris rapidement pour être réalisés durant les vacances scolaires.



## Secteur Ouest



- 1 Rue de La Touche (Sect. Grainetière - Chiron Jaunet) L : 240 m.
- 2 Rue du Fond de La Réglin (Sect. Touche - Chemin de sable) L : 130 m.
- 3 Rue du Chiron Jaunet (Sect. Route St Martin - Touche) L : 280 m.
- 4 Chemin du Chiron Jaunet (Sect. Touche - Moulin des Sables) L : 280 m.
- 5 Rue du Fond de Coquereau (Sect. Chiron Jaunet - Touche) L : 290 m.
- 6 Chemin du Fond de Liause (Sect. Chiron Jaunet - Piste cyclable) L : 50 m.
- 7 Ruelle du Fond de Coquereau (Sect. R.D. - Rue Fond de Coquereau) L : 130 m.
- 8 Rue de La Petite Touche (Sect. Touche - Pelletantes) L : 260 m.
- 9 Chemin de L'égaye (Sect. Petite Touche - Chemin Chiron Jaunet) L : 30 m.
- 10 Rue des Pelletantes (Sect. Moulin des Sables - Chem. de Sable) L : 130 m.
- 11 Raize des Pelletantes (Sect. Pelletantes - Venelle La Touche) L : 130 m.
- 12 Venelle de La Touche (Sect. Raize Pelletantes - Chem. Moulin blanc) L : 260 m.
- 13 Rue des Bataillères (Sect. Moulin des sables - Chem. de sable) L : 110 m.
- 14 Chemin des Bataillères (Sect. Rue des Bataillères - Chem. de sable) L : 110 m.
- 15 Rue de La Garenne (Sect. Aven. Vieux Moulins - Lauriers) L : 200 m.
- 16 Raize de La Garenne (Sect. Aven. Vieux Moulins - Rue La Garenne) L : 110 m.
- 17 Rue du Moulin Blanc (Sect. Aven. Vieux Moulins - Garenne) L : 170 m.
- 18 Chemin des Vieux Moulins (Chem. Moulin Blanc - Chem. De Sable) L : 110 m.
- 19 Rue Maxime Dervieux (Sect. Aven. Vieux Moulins - Sept Chemins) L : 190 m.
- 20 Rue du Moulin rouge (Sect. Aven. Vieux Moulins - Grand' Maison) L : 100 m.
- 21 Raize du Moulin rouge (Sect. Aven. Vieux Moulins - Maxime Dervieux) L : 80 m.
- 22 Rue du Moulin St Catherine (Sect. Moulin Rouge - Maxime Dervieux) L : 100 m.
- 23 Rue des Sept Chemins (Sect. Maxime Dervieux - Lauriers) L : 120 m.
- 24 Rue des Glandiers (Sect. Moulin St Catherine - Grand' Maison) L : 100 m.
- 25 Rue Grand' Maison (Sect. Aven. Vieux Moulins - Adrien Ponsin) L : 380 m.
- 26 Rue Chemin de Coquereau (Sect. Aven. Vieux Moulins - Volcy Fèvre) L : 190 m.
- 27 Rue de La Maladrerie (Sect. Route St Martin - Descente à la mer) L : 570 m.
- 28 Rue de La Serpent / Pierrailleuse (Sect. Maladrerie - Sentier littoral) L : 360 m.
- 29 Route de Saint Martin (Sect. R.P. Coquereau - Cours Eug. Chauffour) L : 570 m.

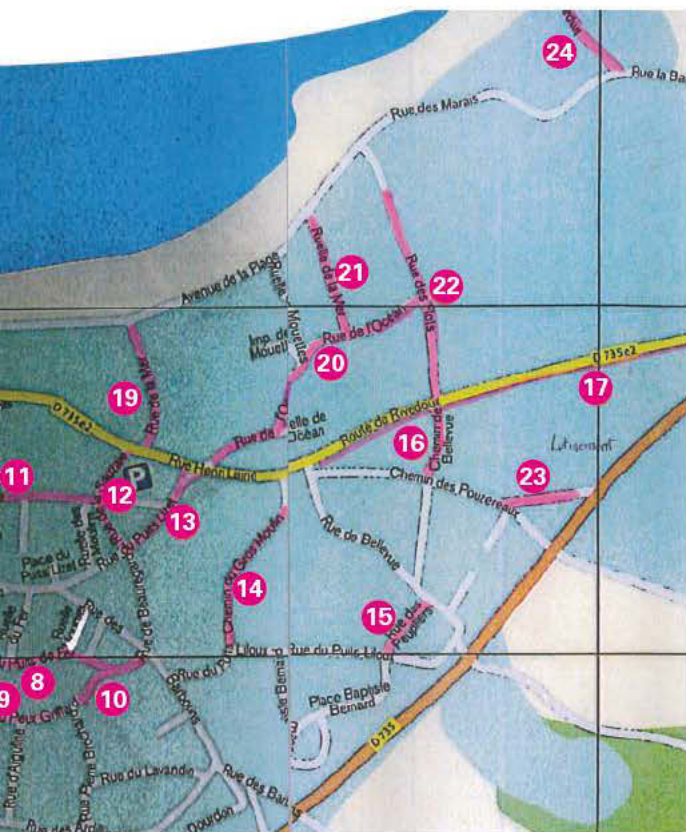
## AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET RÉFECTION DES ACCOTEMENTS

Il est important pour une commune de maintenir la qualité de ses voies de circulation ou de déplacement pour la sécurité des personnes et des biens.

C'est pour répondre à ces besoins qu'un vaste programme d'aménagement des voiries et de réfection des accotements est nécessaire. Il est lancé pour les années 2013 – 2014.

Plus d'une cinquantaine de voies communales sera impactée par ces travaux pour un coût global d'environ 800 000 €.

Ceux-ci vont certainement occasionner des « gênes » momentanées pour les riverains concernés. Les accotements de la rue de la Mer ont été réalisés, ceux de la Route de Rivedoux et de Saint Martin ont été terminés ce mois de juin. Vous trouverez, ci-après, la liste des voies concernées.



### Secteur EST

- 1 Rue du Temple (Sect. Chasseurs - R.P. « La Fontaine ») L : 110 m.
- 2 Rues du Cimetière Protestants / Chasseurs / Petite rue La Fontaine L : 180 m.
- 3 Rue de La Fontaine (Sect. Fontaine - R.P. « La Fontaine ») L : 220 m.
- 4 Chemin de La Fontaine (Sect. Raize de Lauzière - Puits de Fer) L : 80 m.
- 5 Raize de La Fontaine (Sect. Rue La Fontaine - Puits de Fer) L : 120 m.
- 6 Rue du Puits de Fer (Sect. Rue Puits de Fer - R.P. « La Fontaine ») L : 150 m.
- 7 Raize de Lauzière (Sect. Rue de La Fontaine - Rue A. Favreau) L : 200 m.
- 8 Chemin du Puits de Fer (Sect. Chemin du Puits de Fer - Barbotins) L : 130 m.
- 9 Rue du Peux Griffard (Sect. Rue Puits de Fer - Pierre Brochard) L : 160 m.
- 10 Rue Pierre Brochard (Sect. Rue Pierre Brochard - Chem. Puits de Fer) L : 70 m.
- 11 Rue du Calvaire (Sect. Parking « Clos Biret » - Sauzaie) L : 150 m.
- 12 Rue de La Sauzaie (Sect. Rue Henry Lainé - Beauregard) L : 110 m.
- 13 Rue du Puits Lizet (Sect. Beauregard - Henry Lainé) L : 150 m.
- 14 Chemin du Gros Moulin (Sect. Rue Puits Liloux - Henry Lainé) L : 110 m.
- 15 Rue des Peupliers (Sect. Rue Puits Liloux - Bellevue) L : 70 m.
- 16 Chemin de Bellevue (Sect. Chem. Pouzereaux - Route Rivedoux) L : 80 m.
- 17 Route de Rivedoux (Sect. Rue Bellevue - R.P. « Les Peupliers ») L : 490 m.
- 18 Chemin de L'Ardilliers (Sect. Rue Culquoilés - Rue Sablins) L : 70 m.
- 19 Rue de La Mer (Sect. Henry Lainé - Avenue de La Plage) L : 150 m.
- 20 Rue de L'Océan (Sect. Henry Lainé - Les Flots) L : 330 m.
- 21 Ruelle de La Mer (Sect. Rue L'Océan - Avenue de La Plage) L : 130 m.
- 22 Rue des Flots (Sect. Route de Rivedoux - Rue des Marais) L : 220 m.
- 23 Chemin des Pouzereaux (Sect. Chem. Pouzereaux - Lotissement) L : 100 m.
- 24 Impasse des Marais (Sect. Rue Marais - Parking) L : 140 m.



## LES NOUVELLES DU PORT



Cette année, les responsables ont consolidé et géré les investissements réalisés l'an passé. Ils l'ont si bien fait que « **le pavillon bleu** » d'Europe a été une nouvelle fois remis à la commune pour la qualité du port.

Créé par l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.

Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de port de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère « environnement » dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires. Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune ou un port de plaisance, véhicule une image positive et dynamique auprès des résidents comme des visiteurs.

Ce Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.

Les mesures de protection du port sur les risques de submersion ont été adoptées par le Conseil Général qui en assure la réalisation et les finance conjointement avec l'Etat, la Région et la Communauté de Communes. Au cours de l'hiver, des techniciens sont venus réaliser un ensemble de mesures préparatoires aux travaux.

Les animations - durant le mois de mai dernier la soirée festive « Ombres de nuit » et les journées de la fête du nautisme - ont accueilli une foule nombreuse intéressée par les spectacles, les ateliers et les activités présentées.



## LA MAISON DU PLATIN



La Maison du Platin est devenue un élément important de la vie culturelle communale. En plus des expositions temporaires au musée - actuellement « la géologie et le terroir de l'île de Ré expliqués » - des visites guidées sur l'histoire du village, de ses monuments ou de son activité ostréicole permettent de mieux appréhender le quotidien de la vie communale. Des conférences, des balades géologiques « De la falaise au port » et des activités pour le jeune public proposées les mercredis matins intéressent de plus en plus de participants.

Avec le concours du Conseil Régional et de la commune, la Maison du Platin organise la 2e édition de la « **Nuit Romane** » à l'Abbaye des Châteliers, le lundi 29 juillet 2013 :

A partir de 14h le public pourra découvrir l'exposition « Monstres dans l'art roman », les enfants pourront quant à eux s'initier au principe de l'héraldique (l'art du blason), ...

A 19h, un marché de producteurs, organisé par l'Union des commerçants et Artisans de La Flotte, permettra à tous de se restaurer avant le spectacle.

A partir de 21h 15, un spectacle contera un chantier de construction médiéval. Il sera suivi d'une mise en scène de feux et de flammes féériques « Surya Feu originel ».

## LES NOUVELLES DU MARCHÉ

Au cours de l'automne, les commerçants ont convié les écoles maternelles et le jardin d'éveil à venir découvrir les saveurs du marché durant la semaine du goût. Pour les remercier, les petits élèves sont venus animer une matinée de printemps au marché.

Pour le plaisir de tous, les petits des maternelles ont présenté une démonstration de « Flash Mob ». Une flash mob est une manifestation rapide ou « éclair » dans un lieu choisi. A l'issue de cette manifestation festive, les enfants ont été chaleureusement remerciés et ont eu droit à un petit goûter.

Le marché poursuit sa dynamique commerciale et a le plaisir d'accueillir, au banc de poisson, Donatien Hau et Marie Moreau.



## « ÇA BOUGE À LA CROIX MICHAUD »



**L'association des commerçants a élu, au mois de mars 2013, un nouveau bureau composé de Arnaud Cante, président, Jean-Marie Olicard, secrétaire et Marine Lecuyer, trésorière, en associant Claude Neveur, président d'honneur, membre fondateur de l'association des commerçants de la Croix Michaud.**

Ce nouveau bureau a la ferme intention de faire bouger l'activité du centre artisanal et commercial. Il souhaite fédérer le plus grand nombre autour de projets communs et dynamiser le lieu pour que les résidents flottais et rétais soient de plus en plus nombreux à le fréquenter.

Près de 90 commerçants et artisans y exercent leur activité et partagent des moments de joie et de tristesse.

C'est avec peine que tous ont vécu le décès d'Omer Foucault, serrurier-chaudronnier, il s'était établi à la Croix Michaud en 1987 avec son épouse. Sa forte personnalité a marqué et son souvenir demeure.

C'est avec joie que sont accueillis de nouvelles activités : « Naturéa », rue des culquoilés, « Vintage Coffee », rue des caillotières, « Sapoline » reprenant Ré Laverie et « Pictao », bureau d'étude, rue de la croix Michaud.

Des animations sont proposées en partenariat avec d'autres associations de La Flotte. Pâques a été fêté avec « La Farandole ». Le samedi 6 avril, toute la journée, des jeux gratuits, des gâteaux, des bonbons ... ont fait la joie de tous les enfants venus nombreux avec leurs parents malgré le froid et la grisaille.

La Brocante et un marché des produits régionaux ont animé la journée du 2 juin.

Pour informer et fédérer les artisans et les commerçants, le bureau édite un journal de liaison « Le p'tit rapporteur » qui en est déjà au quatrième numéro, ... et avec plein de projets en tête avec les commerçants du centre bourg.

## Rencontre avec... Patrick Marchesseau

### Un Flottais sur les mers du Monde

Autrefois, ... de La Flotte, des navires partaient vers l'étranger pour commercialiser les produits des agriculteurs rétais. Après le commerce ce fut la pêche, maintenant la plaisance s'installe sur les rivages.

Des Flottais, de naissance ou de cœur, ont continué à sillonner les mers tout en gardant une « partie d'eux même » dans le village, une maison où il fait bon « poser son sac ».

Certains ont terminé leur navigation et coulent des jours paisibles à l'abri du port où est amarré un petit bateau ; d'autres sont toujours marins sur les mers du globe. C'est ainsi que nous avons rencontré le Commandant Patrick Marchesseau, au cours d'un temps de repos à La Flotte.



Patrick Marchesseau, au dessus du Fjord Neko (Antarctique)

« Un rêve d'enfant », c'est par ces mots que le Commandant Patrick Marchesseau décrit son métier de marin. Le petit Patrick est né dans les Deux-Sèvres et « a grandi les pieds dans l'eau » dans le moulin de la ferme piscicole de son père.

Durant les vacances, la famille Marchesseau rejoignait la maison familiale de l'île d'Aix. Les activités sont tournées vers la mer : l'école de voile de l'île comme stagiaire puis comme moniteur, ... « *Le goût de la mer est venu rapidement* » explique le commandant avec des yeux brillants.

Après le baccalauréat, il organise avec des copains du lycée une croisière en Bretagne au départ de La Rochelle. A la recherche d'un bateau, une opportunité est offerte par Alain Raymond et son épouse qui proposent leur bateau à ces lycéens pour une première aventure maritime.

Pour Patrick, cette première croisière reste un grand souvenir. Ses copains ont été malades ; aussi, il se retrouvait seul avec Alain et Solange Raymond pour manœuvrer le bateau, une véritable école de croisière ... Alain Raymond pour les manœuvres et Solange pour l'apprentissage du sextant ... et des discussions passionnantes face à des paysages grandioses ... Ils sont devenus de grands amis.

A la rentrée suivante, la voie professionnelle est toute tracée, c'est l'entrée à l'Ecole Nationale de la Marine Marchande de Nantes (ENMM) créée en 1671 et suivie par celle de Marseille, écoles appelées souvent « Hydros » en référence à la marine royale d'antan.

Après l'obtention du Brevet d'Officier de Pont, Patrick Marchesseau embarque en qualité de Lieutenant, de 2nd Capitaine, puis de Capitaine sur des bateaux aux noms connus et évocateurs : le « Mermoz » des croisières Paquet, le « Club Med 1 & 2 », navires à voiles et à moteur de 5 mâts, construits au Havre, le « Paul Gauguin » sur les mers de Polynésie. En 2003, Patrick Marchesseau prend son premier commandement sur le « Mistral », (216 m de long), un navire pouvant embarqué 2000 personnes (Compagnie Festival).

L'année suivante, Patrick Marchesseau « entre » à la Compagnie du Ponant, premier armateur français de croisière, dans la grande tradition française de la navigation maritime. La Compagnie a son siège à Marseille. Elle dispose actuellement de quatre navires : Le Ponant (un trois-mâts), Le Boréal, L'Austral et Le Soléal.



«Planet Solar» durant son tour du monde



Le Commandant Marchesseau en uniforme

Le Commandant Marchesseau est aux commandes du navire «Le Boréal» (142 m de long, 18 m de large, avec 264 passagers et 140 membres d'équipage). Il a fait escale à La Rochelle-Pallice au cours de l'année 2012.

Actuellement, Le Boréal navigue principalement dans les régions polaires, l'hiver en Antarctique à partir d'Ushuaia et l'été dans les mers du Grand Nord à la découverte du Groenland, du Labrador, ... et de l'émerveillement des aurores boréales.

Au cours de notre rencontre, Patrick Marchesseau nous explique son choix des paquebots de croisière plutôt que les cargos du commerce. Nous l'écoutons parler de « la richesse des rencontres humaines, la découverte du monde, l'observation de la nature et de ses animaux au rythme lent de la navigation maritime ».

Et la vie familiale, loin de la terre ? Son activité professionnelle alterne deux mois de navigation et deux mois de repos à terre. Son épouse connaît cette activité maritime pour avoir travaillé sur ces navires, dont le Norway (Ex France). « Mon épouse et nos trois filles peuvent me rejoindre au cours des croisières d'été ».

Toute la famille se retrouve dans la maison familiale de La Flotte. Leur installation sur l'île de Ré est le fruit du hasard. « Nous étions à la recherche d'une maison. Mais au moment des vacances, nous sommes partis de La Rochelle pour un périple maritime en famille vers la Bretagne, nous faisons escale à Saint Martin de Ré. Au détour d'une promenade dans les rues du village, nous avons eu un coup de coeur pour une maison nous permettant de nous installer. Cette maison devenant petite, nos recherches nous ont conduits à La Flotte avec la proximité de l'école, des commerces, du port, ... ».

La navigation est parfois innovante ou rencontre les difficultés géopolitiques du monde présent.

Le Commandant Marchesseau sera très humble et discret pour parler de « l'acte de piraterie » contre Le Ponant, au retour d'une croisière, dans le golfe d'Aden à l'entrée de la Mer Rouge au large de La Somalie en avril 2008. C'est « une expérience difficile et douloureuse où chacun a pu approfondir les rapports avec soi-même et avec les autres, les rapports de force psychologique entre les hommes, ... les difficultés dans une zone de non droit dans le nord de la Somalie, ... la faiblesse et le désespoir de ces contrées, ... ».

Patrick Marchesseau retrouve son dynamisme pour nous conter l'aventure de « PlanetSolar » : « Le but de ce projet était de réussir le 1er tour du monde avec un bateau mû par l'énergie solaire et la fiabilité des nouvelles technologies. Ce navire a été construit à Kiel en Allemagne, en matériau composite : fibre de carbone et de nid d'abeille en sandwich

de diverses densités en fonction du type de structure. Le bateau a été mis à l'eau le 31 mars 2010 et a été baptisé « Tûranor PlanetSolar ».

L'initiateur du projet est l'éco-explorateur Raphaël Domjan avec Paola Ghillani, Stéfan Nowak et Pierre-Marcel Favre.

Pour cette expédition, le bateau est parti de Monaco le 27 septembre 2010.

Patrick Marchesseau a été le premier commandant du Tûranor PlanetSolar, au départ de Monaco. Durant ce tour du Monde, il a partagé le commandement avec son collègue de la Compagnie du Ponant, Erwann Le Rouzic. « L'équipage, précise le commandant Marchesseau, était composé du capitaine, d'un ingénieur, d'un bosco et d'un chargé de communication. Nous naviguions à une vitesse moyenne de 4 à 5 nœuds avec des pointes à 8 nœuds. Notre autonomie énergétique était d'environ trois jours. Nous examinons attentivement les cartes d'ensoleillement, celles des vents, ... nous avons une autre approche de la nature par une observation minutieuse de ses éléments. Nous avons une approche très humble avec ces éléments naturels et en particulier le soleil ».

L'aventure s'est terminée également à Monaco le 4 mai 2012. Actuellement, le Tûranor PlanetSolar navigue dans l'océan Atlantique sous pavillon suisse avec le soutien de plus de 60 partenaires, pour étudier le Gulf Stream.

Merci Patrick Marchesseau de nous avoir fait partager vos aventures et nous avoir fait rêver.



«Le Boréal» devant Fort Boyard avant l'escale à La Pallice



Montage des fusées sur le port de La Flotte



La console de tir



Jacques Couturier et son équipe d'artificiers à La Flotte

## Les coulisses d'un feu d'artifice

Nous avons rencontré Jacques Couturier lors des spectacles « Le Petit Prince » en 2011 et « Les voyageurs du Ciel » en 2012. C'est un émerveillement de l'écouter parler de son métier. Nous avons poursuivi cette connaissance en allant visiter « Planète Artifices » en Vendée où sont élaborés ces spectacles magiques. Cette rencontre avec Caroline Gagnié, chargée de communication de « Jacques Couturier Organisation » et Hélène Couturier, Responsable Sécurité de « Planète Artifices » permet de mieux appréhender la réalisation de ces spectacles.

Les feux d'artifice sont connus des chinois depuis le VII<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, en 1719, l'Empereur de Chine affirme que son pays maîtrise les feux d'artifice depuis plus de 2 000 ans.

Les chinois ont inventé « la poudre noire » constituée par le mélange de salpêtre, de charbon de bois et de soufre.

Ce procédé pyrotechnique, visant à produire du son, de la lumière et de la fumée, était souvent utilisé pour chasser les mauvais esprits ou faire peur aux assaillants.

Cette poudre noire et son utilisation ont été rapportées en Europe par Marco Polo au cours du XIII<sup>ème</sup> siècle lors de ses expéditions en Asie. Si cette poudre noire a été utilisée pour des bombardes lors des batailles, elle devint très vite un instrument des divertissements royaux par la réalisation de feu d'artifice.

Ces feux pouvaient être accompagnés de jeux d'eau ou de musique, en particulier sous Louis XIV à Versailles.

Divertissement essentiellement royal, les feux d'artifice ont cessé à l'issue de la Révolution. Il fallut attendre la III<sup>ème</sup> République, après La Commune, pour les revoir.

En effet, en 1880, les autorités de l'époque cherchent une date pour servir de support à une fête nationale et républicaine. Après bien des discussions, le 14 juillet a été adopté comme jour de fête nationale annuelle en associant deux événements marquant de la Révolution française : la prise de la Bastille en 1789 et la fête de la Fédération en 1790, fête de l'union et de la réconciliation.

Cette journée de festivités populaires associait un défilé militaire, un bal et un feu d'artifice.

Ainsi, en 1880, le feu d'artifice devient un divertissement populaire.

Dans un petit village de Vendée, chaque année le maître d'école organisait une fête pour les besoins scolaires et celle-ci se terminait par un feu d'artifice. Chaque année la fête devenait de plus en plus importante et le feu d'artifice de plus en plus conséquent. Aussi, le maître d'école, passionné par la pyrotechnie et une nouvelle manière de raconter des histoires, franchit le pas. Il se consacra entièrement à sa passion et il créa son entreprise de réalisation de feu d'artifice. Ainsi naquit « Jacques Couturier Organisation ».

Jacques Couturier est artificier, mais c'est avant tout un artiste et un poète. Il a réuni autour de lui une équipe de passionnés qui parlent avec enthousiasme de leur métier d'art. « J'aimais raconter des histoires en classe, affirme-t-il, je les raconte désormais dans mes spectacles ».

A la suite d'une commande de feu d'artifice sur un thème donné, (« Le Petit Prince » ou « Les Voyageurs du Ciel » présentés à La Flotte), « une musique est choisie en relation avec le thème, cette bande son est la trame du spectacle. Ensuite un scénario décrit chaque scène à partir des textes retenus. La création des jeux de lumières, des effets spéciaux, des bouquets d'étoiles... est laissée au libre cours de l'imagination. Un feu d'artifice, c'est un peu comme si je peignais un tableau dans le ciel » explique Jacques Couturier.

Le feu d'artifice fait appel à nos sens : l'ouïe avec les détonations, la vue avec les lumières, l'odorat avec l'odeur de la poudre. Mais Jacques Couturier donne vie à l'émotion avec la musique et interpelle notre réflexion par le choix des textes. Un spectacle de Jacques Couturier, c'est le cœur et la raison, « c'est là la spécificité de ses créations, précise Caroline Gagnié, sa chargée de communication, c'est la marque de fabrique de la maison ».

Les feux ont leur langage comme la musique a le sien. Les fusées ont



De gauche à droite : J. Couturier, sa fille Soizik, directrice et son fils Joseph directeur artistique.

des durées précises comme les notes de musique. Les tirs de feu ont un rythme comme la musique a le sien. L'art du créateur est de parler ces deux langages en toute cohérence et toute harmonie.

Souvenons-nous de l'extinction concomitante de la dernière étincelle et de la dernière note de la musique, « *c'est tout l'art de la précision de l'artificier* », affirment ensemble Hélène Couturier et Caroline Gagné.

L'artificier dispose d'un ensemble de pièces, fusées, chandelles, bombes, compacts, ... qu'il a conçu ou acquis auprès des fabricants. Pour ce faire, Jacques Couturier et son équipe se déplacent régulièrement en Chine, haut lieu des artificiers et des feux d'artifice.

La pièce la plus simple est « *le feu de bengale* ». C'est un simple pot de carton rempli de poudre noire et de sels chimiques colorés, posé au sol.

Les sels minéraux permettent de varier les couleurs : le sodium pour le jaune, le cuivre pour le bleu, le fer pour l'or, le strontium pour le rouge, le baryum pour le vert, etc. ...

Pour les effets au sol, « *la fontaine* » est également utilisée. C'est un tube en carton rempli de poudre noire compressée et d'éléments colorants. Elle produit une gerbe d'étoiles en se consumant. En plaçant une fontaine sur un support semi-circulaire (appelé roue de paon), des effets spéciaux peuvent être réalisés.

Pour les effets aériens, les pièces utilisées sont en fonction de la hauteur souhaitée.

Les effets semi-aériens peuvent atteindre 60 mètres de haut. Le plus courant est « *le compact* », formé de plusieurs tubes garnis de poudre. Une mèche circule d'un tube à l'autre. Le rythme de l'allumage peut varier selon l'effet que veut produire l'artificier. Un compact peut durer de 25 secondes à 1 ou 2 minutes.

« *La chandelle* » est un feu d'artifice « à étages » : dans le tube en carton, les effets pyrotechniques sont empilés dans un grand cylindre selon les effets successifs souhaités. Une mèche provoque l'allumage du premier effet suivi d'un enchaînement des effets chargés. Plus la chandelle est grosse, plus l'effet pyrotechnique est important. Une chandelle peut durer environ 30 secondes.

Pour les effets aériens plus haut, 80 mètres et plus, l'artificier utilise des « bombes » de différents diamètres. La bombe de forme ronde est placée dans un mortier, avec sa mèche, un retardateur, appelé espolette,

et un inflammateur électrique. Une bombe part très rapidement en hauteur, l'espolette s'enflamme, la coquille de la bombe explose et libère des billes de poudre, appelées étoiles qui se dispersent en s'enflammant. Elle peuvent former des gerbes colorées selon les sels minéraux utilisés.

Le montage d'un feu d'artifice est fonction de son importance, il peut être de quelques heures à 8 jours. Ceux du « Petit Prince » et des « Voyageurs du Ciel » ont été montés en 2 et 3 jours par une équipe de 8 artificiers.

Pour le tirer, les artificiers disposent d'ordinateur et d'une console imposante. Souvent, plusieurs artificiers sont nécessaires pour le tir.

Ces pièces arrivent par conteneurs spécialisés au port du Havre et sont acheminées à « Planète Artifices ». « Comme tous les explosifs, les feux d'artifice sont dangereux, explique Hélène Couturier, responsable de la sécurité de « Planète Artifices ». Les artificiers doivent suivre des règles strictes et des procédures très précises ».

« Planète Artifices » est installé loin d'un village, en plein bocage vendéen. Plusieurs bâtiments sont dispersés sur 14 hectares avec un étang permettant de faire des essais de contrôle qualité.

« *Les procédures de manipulation, de chargement et de transport sont très strictes, précise Hélène Couturier. Il y va de la vie des personnes. Des formations spécifiques sont organisées régulièrement* ».

« Planète Artifices » est l'un des plus grands sites pyrotechniques d'Europe. Tous ces feux sont un travail d'équipe de « Jacques Couturier Organisation ».

Jacques Couturier a réuni autour de lui son épouse, ses enfants, des neveux, des nièces et des amis. C'est un groupe de passionnés comptant 25 permanents (14 hommes et 11 femmes). Mais durant les périodes fortes comme celle du 14 juillet et la saison estivale, l'entreprise dépasse les 250 personnes.

Jacques Couturier et son équipe ne comptent plus les lieux d'intervention à l'étranger ou en France. Les prix nationaux et internationaux pleuvent : 1er prix au festival de Da Nang au Vietnam, à Liuyang en Chine, à Monaco, ... Les prestations françaises sont nombreuses : Le Havre, Paris, Lyon, Nancy, Rennes, ... sans oublier La Flotte avec les feux d'artifice musicaux du 14 juillet, « Le Petit Prince » et « Les Voyageurs du Ciel » et dans l'attente de celui du mois d'août prochain « Voyages Extraordinaires » d'après Jules Verne.



Maryse Vanoost



La Compagnie Les Eguzins, échassiers, 12 août.



Orchestre Paris Panam, 21 juillet sur le port

## Les coulisses des Animations Estivales

A chaque saison estivale, ses festivités ...

Cette année, le Bulletin Municipal est allé dans les coulisses de ces festivités pour connaître l'envers du décor. Nous avons rencontré Maryse Vanoost, Adjointe au maire, Présidente de la Commission Municipale des Fêtes, chargée des animations estivales.

*Maryse Vanoost, l'année dernière, chaque jour, une animation festive était proposée aux villageois et aux vacanciers, pourquoi tant d'animations ?*

Depuis que la commune est classée « station touristique », elle se doit de proposer des animations durant la saison estivale. C'est une obligation du cahier des charges de ce classement. De plus ces animations et le marché nocturne du cours Félix Faure, suivi par mon collègue Alain Croci, sont une source de dynamisme pour le commerce du village.

*Comment préparez-vous une saison d'animation ?*

La préparation commence dès le mois de novembre pour « être bouclée » fin mars-début avril.

Les premières années ont été laborieuses. Mais, j'ai pu compter sur les associations et les groupes locaux : l'Harmonie municipale, les chorales, les groupes de chants de marin, Harmony swing, ... Mon carnet d'adresse était mince. Je recherchais des artistes ou des groupes d'artistes que j'aimais, en espérant que ce serait partagé avec le public.

Depuis quelques saisons, les animations estivales rencontrent un vif succès et le nombre des visiteurs nocturnes est en continuelle augmentation.

Les animations de La Flotte ont acquis une certaine notoriété; aussi, je reçois maintenant des propositions d'artistes qui nous sollicitent pour se produire durant l'été.

De plus, au cours de l'hiver, toutes les associations sont invitées à une ou deux réunions pour présenter leurs manifestations et les dates prévues afin d'arrêter un calendrier et éviter « le chevauchement » des animations.

*Comment choisir tel ou tel groupe ?*

Une place est toujours réservée pour les groupes locaux : les harmonies, les chorales, les fanfares, Danse Ré Jazz, le Festival Musique en Ré, ... sans oublier le feu d'artifice du 14 juillet et celui de la fête de la Saint Laurent.

J'essaie maintenant de proposer un thème par saison. En 2012, « le jazz » a fédéré de nombreuses animations. Pour l'année 2013, ce sera

« les musiques du monde ».

A partir des propositions reçues, il est possible de visionner les réalisations des groupes sur les sites internet des artistes installés sur « YouTube » ou « Myspace ».

Une première sélection est opérée. Ensuite, il faut les contacter pour connaître les conditions de production : leur tarif, les moyens logistiques à mettre en oeuvre, ... Les contacts ne doivent pas tarder, car les meilleurs sont rapidement retenus.

Le choix de groupes départementaux ou régionaux permet de minimiser les coûts quant aux déplacements.

*Pouvez-vous donner un aperçu de la saison 2013 ?*

Les repas associatifs sur le port ou au marché médiéval seront toujours organisés. Nous oeuvrons en permanence avec l'UCAF (Union des Commerçants et Artisans de La Flotte) et son président Christian Delval. Ainsi, l'UCAF participe activement à l'hébergement et la restauration des groupes reçus.

Le thème des « Musiques du monde » aura des temps forts les vendredis 19 et 26 juillet et 2 et 16 août pour des musiques du Brésil, d'Argentine, d'Irlande, de Russie, ...

Les lieux seront plus diversifiés : le Port, le marché, l'Abbaye et d'autres, ...

*Une question indiscrète, combien ça coûte ?*

Pour ces dépenses, nous utilisons les recettes qui, pour une large part, doivent obligatoirement être affectées à l'animation touristique de la commune comme la taxe de séjour et d'autres, ... Ainsi, les festivités estivales représentent une dépense marginale dans le budget général de la commune.

Merci Maryse d'organiser toutes ces soirées pour le plaisir des uns et des autres.

## FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

22h 00 : Départ de la retraite aux Flambeaux, à la Mairie.

22h 30 : Cérémonie patriotique au Monument aux Morts.

23h 00 : Feu d'artifice, spectacle pyromusical autour de musiques de films suivi d'un bal sur le port





Michel Gallice, directeur du CAUE 17 et Léon Gendre, maire



Les maires de charente visitant les rues de la commune

## Réunion du C.A.U.E.

Plus d'une cinquantaine de maires du département de la Charente (16) sont arrivés à La Flotte, le jeudi 4 avril.

En effet, à la demande du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente (C.A.U.E.16) et de son président, Frédéric Sardin, adjoint au maire d'Angoulême, le C.A.U.E.17, présidé par M. Léon Gendre, conseiller général-maire, et son directeur Michel Gallice, une journée d'étude sur l'urbanisation a été proposée aux élus de Charente.

La matinée a débuté par un exposé d'Isabelle Berger-Wagon, architecte-urbaniste, et de M. Léon Gendre. Cette première présentation a été suivie de la visite des quartiers de Bel Ebat, des Geoffrielles, de la rue Sibille-Lavertu, ... et des équipements collectifs : La station du Clos Martin, Le village artisanal et commercial de la Croix Michaud, l'Espace Bel Air, le Groupe scolaire, ...

A la fin du déjeuner, au moment du café, Michel Gallice et M. le Maire présentèrent le plan local d'urbanisme et précisèrent « Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il n'y a pas de bonne urbanisation sans rigueur ». Les intervenants se sont pliés à l'exercice des questions – réponses.

Ensuite, « au pas de charge », les élus charentais ont visité l'église, le marché médiéval, les rues piétonnes, les ruelles, ...

La journée fut bien remplie et les idées fourmillaient dans la tête de chacun ...

## MISE A DISPOSITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)



La loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 a modifié plusieurs aspects du Plan Local d'Urbanisme avec une nouveauté essentielle : la rédaction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Par délibération en date du 2 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé de confier la rédaction du P.A.D.D. de la commune au Cabinet GHECO.

Le P.A.D.D. est un document politique et prévisionnel exprimant les objectifs et les projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme sur une durée estimée de 10 à 20 ans. Ses objectifs doivent être conformes aux grandes orientations du SCOT et aux indications données par Madame la Préfète.

**Le dossier de Projet de P.A.D.D. est mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat. Au cours de cette mise à disposition, les avis et observations pourront être consignés sur le registre prévu à cet effet et déposé en mairie.**

### Ses objectifs sont les suivants :

- affirmer l'équilibre des vocations et des espaces,
- maintenir et accueillir de nouveaux habitants dans les limites de la capacité d'accueil de l'île de Ré, arrêtées dans le SCOT du 25 octobre 2012,
- conforter les services et les équipements et soutenir les activités pour améliorer la vie à l'année,
- adapter et améliorer les déplacements, intégrer la problématique des liaisons douces dans tous les projets,
- préserver les espaces naturels identitaires, valoriser les ressources primaires et protéger les paysages,
- intégrer et prévenir les risques naturels.



## Conseil Général « Bienvenue chez vous »

Pour sa 3<sup>ème</sup> année, la tournée « Bienvenue chez vous » a fait étape à La Flotte le jeudi 23 mai dans le cadre de l'année du « Partenariat » décidée par l'Assemblée départementale.

L'objectif est d'aller à la rencontre des Charentais-Maritimes. C'est l'occasion d'échanger avec les habitants, d'expliquer les politiques départementales, de recueillir les demandes des administrés et de présenter les projets du département.

La tournée de cette année accueille plusieurs partenaires dont l'opérateur en charge du Haut Débit, 17 Numérique, la Prévention Routière, le Comité du Pineau des Charentes, ...

C'est un moment privilégié pour présenter les domaines d'intervention du Conseil Général dans la vie quotidienne des habitants du département : l'économie et l'emploi, l'action sociale et la solidarité envers les plus fragiles, les personnes âgées et les personnes handicapées, l'éducation dans les 51 collèges, les transports, les aides aux communes, les infrastructures routières pour plus de sécurité, la vie associative, le développement touristique, ...

Dans le canton, de nombreux projets sont soutenus financièrement par le département dans le cadre de la revitalisation des communes, des infrastructures routières, des investissements du collège, du développement agricole, ...

## DÉPART EN RETRAITE DE DIDIER FILLON

Au revoir Didier et bonne retraite ! ...

Une page se tourne aux services techniques de la commune. Didier Fillon est arrivé à l'atelier de mécanique le 1<sup>er</sup> avril 1990 en qualité d'Agent technique. Il est venu en voisin, car il travaillait au Garage Chauffour où il a appris son métier et l'a exercé durant 21 ans. Après ses vingt trois ans de présence au service de la commune, «*Didier laisse le souvenir d'un entreprenant, appliqué, soigneux, imaginatif...*», il faut toujours trouver pourquoi cela ne fonctionne pas, téléphoner, se renseigner, fabriquer la pièce. Et quand cela fonctionne, quel bonheur !!! rapporte Evelyne Bonnaud, Secrétaire générale, Didier est souriant : le bonheur du problème résolu et du travail accompli.

Monsieur Le Maire félicite Didier pour le travail réalisé au sein de l'équipe communale, débutant en qualité d'aide agent technique stagiaire pour devenir Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Nous souhaitons bonne retraite à Didier en compagnie de son épouse Camille. Ils se retrouvent à temps complet avec le bonheur des petits enfants.



Didier Fillon, Evelyne Bonnaud, Secrétaire générale, Léon Gendre, Maire, Mme Fillon



L'Assemblée Générale dans la salle des fêtes de La Flotte

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Ars-en-Ré et La Flotte ont redoublé d'effort et de plaisir pour bien recevoir la centaine de maires de l'association des plus beaux villages de France qui ont participé à cette réunion statutaire sur les 157 villages concernés, du vendredi 5 avril au dimanche 7 avril.

A Ars-en-Ré, se sont tenus les ateliers techniques, le vendredi « Redynamisation des commerces en centre bourg » au cours duquel Jean-Louis Olivier, maire d'Ars, a pu expliquer les réalisations spécifiques de sa commune et le samedi matin « Mise en accessibilité des villages : contraintes techniques et financières de la loi Handicap du 11/02/2005 ».

Les participants ont apprécié la qualité de la salle des sports d'Ars et ont été très impressionnés par la magnifique vue sur les marais. Une visite du clocher d'Ars a conclu cette première journée.

Après l'atelier du samedi matin, les participants se sont rendus à La Flotte pour l'Assemblée Générale statutaire dans la salle des fêtes de la mairie.

Présidée, par Maurice Chabert, maire de Gordes dans le Lubéron (Vaucluse), l'assemblée générale a examiné les rapports d'activité : bilan 2012 et programme 2013 et le rapport de gestion : les comptes, le bilan et le budget prévisionnel 2013.

Des échanges eurent lieu entre les responsables et les participants. Un moment, il fut question des difficultés de conserver des services et des animations de proximité, une inquiétude s'est exprimée quant au transfert de compétence à l'intercommunalité dans le cadre de la nouvelle réforme territoriale. Il a été affirmé qu'il fallait être vigilant en matière de transfert de compétence, en particulier celle du tourisme, ...

A l'issue de l'assemblée, tout le monde a rejoint, sur le port de La Flotte, les accompagnants de retour de leur sortie en mer. Ce fut l'occasion de déguster les huîtres de Ré, des fines de claires et des

huîtres de pleine mer, accompagnées d'un vin blanc de la coopérative de Ré. Malgré le froid et le vent, ce fut un moment très chaleureux.

Le dimanche matin, une visite du village de La Flotte, commentée par M. le Maire a conclu ces journées de travail.



Jean-Louis Olivier, Maire d'Ars, Maurice Chabert, Président des Plus Beaux Villages de France, Émile Gaudin, ancien Maire d'Ars, co-fondateur de l'association, Léon Gendre, Maire de La Flotte

## Tarifs des stationnements avec horodateurs pour l'année 2013 y compris dimanche et jours fériés

| Parking                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Période                                | Durée                      | Tarif                                              | Durée gratuite                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Place de Verdun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | du 01/04 au 30/09                      | de 9h à 19h                | ½ h : 0,50 €. 1h : 1,20 €<br>1h30 : 2 €. 2h : 3 €  | 30 mn gratuites par demi-journée par identification du N° immatriculation |
| Square du 11 Novembre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | du 01/09 au 30/06<br>du 01/07 au 31/08 | de 9h à 13h<br>de 9h à 19h | Idem ci-dessus                                     | Idem ci-dessus                                                            |
| Cours Félix Faure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | du 01/04 au 30/09                      | de 9h à 19h                | Idem ci-dessus                                     | Idem ci-dessus                                                            |
| <i>Pour ces trois parkings, tarifs préférentiels pour les ayants droits : forfait 6 mois = 300 €, pour ceux qui acquittent : une taxe d'habitation, la contribution foncière des entreprises ou qui présentent un contrat de travail de salarié.<br/>Remise d'un macaron par riverain, entreprise ou salarié. Ce tarif ne donne pas droit à un stationnement réservé mais permet l'accès libre au stationnement de ces trois parkings. Le macaron doit être apposé de façon lisible derrière le pare-brise du véhicule. S'adresser à La Mairie.</i>                                          |                                        |                            |                                                    |                                                                           |
| Quai de Sénac (Côté Est)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | du 01/04 au 30/09                      | de 9h à 19h                | ½ h : 1 €. 1h : 2 €<br>1h30 : 4 €. 2h : 5 €        | Pas de gratuité                                                           |
| Rue du rivage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | du 01/04 au 30/09                      | de 9h à 19h                | ½ h : 0,50 €. 1h : 1,20 €<br>1h30 : 2 €. 2h : 3 €  | 30 mn gratuites                                                           |
| Rue Camille Magué                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | du 01/04 au 30/09<br>du 01/10 au 31/03 | de 9h à 19h<br>de 9h à 13h | 1h : 2 €. 1h30 : 4 €<br>2h : 5 €                   | Idem ci-dessus                                                            |
| Rue Montcereau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | du 01/04 au 30/09                      | de 9h à 19h                | 1h30 : 0,50 €. 2h : 1,20 €<br>2h30 : 2 €. 3h : 3 € | 1h gratuite                                                               |
| Plage Arnérault                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | du 01/04 au 30/09                      | de 7h à 13h                | ½ h : 0,50 €. 1h : 1,20 €<br>1h30 : 2 €. 2h : 3 €  | Pas de gratuité                                                           |
| Le cours Chauffour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | du 01/07 au 31/08                      | de 9h à 19h                | 2h : 1 €. 3h : 2 €<br>4h : 3 €, au delà : 3€/h.    | 1h gratuite 1fois par jour par identification du N° immatriculation       |
| La Clavette                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | du 01/07 au 31/08                      | de 9h à 19h                | 2h : 1 €. 3h : 2 €<br>4h : 3 €, au delà : 3€/h.    | 1h gratuite 1fois par jour par identification du N° immatriculation       |
| <i>Pour ce parking, tarifs préférentiels pour les ayants droits, forfait : 3 € la journée 15 € la semaine (7 jours consécutifs) pour ceux qui acquittent : une taxe d'habitation, la contribution foncière des entreprises ou qui présentent un contrat de travail de salarié.<br/>Remise d'un macaron par riverain, entreprise ou salarié. Ce tarif ne donne pas droit à un stationnement réservé mais permet l'accès libre au stationnement de ce parking. Le macaron doit être apposé de façon lisible derrière le pare-brise du véhicule. S'adresser à La Mairie.</i>                    |                                        |                            |                                                    |                                                                           |
| La Sauzaie<br>Ste Catherine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | du 01/07 au 31/08                      | de 9h à 19h                | 2h : 1 €. 3h : 2 €<br>4h : 3 €, au delà : 3€/h.    | 1h gratuite 1fois par jour par identification du N° immatriculation       |
| <i>Pour ces deux parkings, tarifs préférentiels pour les ayants droits, forfait 2 mois = 200 €, 1 mois = 100 €, 1 semaine (7 jours) = 50 €, pour ceux qui acquittent : une taxe d'habitation, la contribution foncière des entreprises ou qui présentent un contrat de travail de salarié.<br/>Remise d'un macaron par riverain, entreprise ou salarié. Ce tarif ne donne pas droit à un stationnement réservé mais permet l'accès libre au stationnement de ces deux parkings. Le macaron doit être apposé de façon lisible derrière le pare-brise du véhicule. S'adresser à La Mairie.</i> |                                        |                            |                                                    |                                                                           |



## LES JOURS DE COLLECTE

### Collecte des ordures ménagères

Saison estivale du 1er juillet au 31 août

Mardi, Jeudi et Dimanche soir, collecte à partir de 19h

Hors saison du 1er septembre au 30 juin

Jeudi et Dimanche soir, collecte à partir de 19h

### Collecte sélective

Saison estivale du 1er juillet au 31 août

Mardi matin, collecte à partir de 5h00, sortir la poubelle la veille au soir

Hors saison du 1er septembre au 30 juin

Mardi soir, collecte à partir de 19h

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité respectez les jours et heures de ramassage.  
Placez impérativement vos déchets ménagers dans des containers plastiques  
(des containers sont en vente à la mairie)

## LES DÉCHETTERIES

Les lieux des déchetteries sont inchangés. Mais l'accès se fait avec l'aide d'un badge délivré par la Communauté de Communes.

Vous devez vous adresser au : Centre de Transfert des Déchets Ménagers C.D.735 au Bois-Plage.

Bâtiment en bois, au milieu des vignes sur la route départementale entre St Martin et La Couarde.

Téléphone : **05 46 29 01 21**

## LES HORAIRES DES NAVETTES ÉLECTRIQUES

(disponibles à l'Office de Tourisme et à la Mairie)

Faites un signe à la navette et elle s'arrête.

Les navettes vous déposent et vous prennent à la demande le long de leur circuit respectif sauf sur la départementale.

### Navettes de Village La Flotte

La Flotte - Cocquereau <> Cocquereau

|           | Cocquereau (3A)       | 0 | 9:00 | 9:30 | 10:00 | 11:30 | 12:30 | 13:15 | 14:00 | 15:30 |
|-----------|-----------------------|---|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| LA FLOTTE | Vierge                | 0 | 9:02 | 9:32 | 10:02 | 11:32 | 12:32 | 13:17 | 14:02 | 15:32 |
|           | Croix Michaud         | 0 | 9:03 | 9:33 | 10:03 | 11:33 | 12:33 | 13:18 | 14:03 | 15:33 |
|           | Avenue du 8 mai       | 0 | 9:05 | 9:35 | 10:05 | 11:35 | 12:35 | 13:20 | 14:05 | 15:35 |
|           | Parking de la Sauzale | 0 | 9:07 | 9:37 | 10:07 | 11:37 | 12:37 | 13:22 | 14:07 | 15:37 |
|           | Route de Rivedoux     | 0 | 9:09 | 9:39 | 10:09 | 11:39 | 12:39 | 13:24 | 14:09 | 15:39 |
|           | Le Port               | 0 | 9:14 | 9:44 | 10:14 | 11:44 | 12:44 | 13:29 | 14:14 | 15:44 |
|           | Cocquereau (3A)       | 0 | 9:17 | 9:47 | 10:17 | 11:47 | 12:47 | 13:32 | 14:17 | 15:47 |

Départ de la ligne 3A vers Les Portes 10:17 12:17 13:47

Départ de la ligne 3A vers La Rochelle 9:58 10:28 11:58 12:58 13:58 14:28 15:58

|           | Cocquereau (3A)       | 0 | 16:00 | 16:30 | 17:00 | 17:30 | 18:00 | 18:30 | 19:30 | 20:30 |
|-----------|-----------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| LA FLOTTE | Vierge                | 0 | 16:02 | 16:32 | 17:02 | 17:32 | 18:02 | 18:32 | 19:32 | 20:32 |
|           | Croix Michaud         | 0 | 16:03 | 16:33 | 17:03 | 17:33 | 18:03 | 18:33 | 19:33 | 20:33 |
|           | Avenue du 8 mai       | 0 | 16:05 | 16:35 | 17:05 | 17:35 | 18:05 | 18:35 | 19:35 | 20:35 |
|           | Parking de la Sauzale | 0 | 16:07 | 16:37 | 17:07 | 17:37 | 18:07 | 18:37 | 19:37 | 20:37 |
|           | Route de Rivedoux     | 0 | 16:09 | 16:39 | 17:09 | 17:39 | 18:09 | 18:39 | 19:39 | 20:39 |
|           | Le Port               | 0 | 16:14 | 16:44 | 17:14 | 17:44 | 18:14 | 18:44 | -     | -     |
|           | Cocquereau (3A)       | 0 | 16:17 | 16:47 | 17:17 | 17:47 | 18:17 | 18:47 | 19:47 | 20:47 |

Départ de la ligne 3A vers Les Portes 17:17 18:17 19:17 20:17 21:17

Départ de la ligne 3A vers La Rochelle 16:28 16:58 17:28 17:58 18:58 19:58 20:58

(1) A cet horaire, la dépose se fait en face du square du 11 novembre.

(3A) A cet arrêt correspondance possible avec la ligne 3A. Se référer à la fiche horaires correspondante P 8/9 et 12/13.

(3B) A cet arrêt correspondance possible avec la ligne 3B. Se référer à la fiche horaires correspondante P 10/11 et 14/15.

### Saint Martin de Ré > Sainte Marie de Ré

|                    | SAINT MARTIN DE RÉ | Le Port (3A) | 0     | 10:05 | 10:25 | 11:05 | 11:25 | 12:05 | 12:25 | 15:20 | 16:10 | 16:40 | 17:10 | 17:40 | 18:10 | 18:40 | 19:10 |
|--------------------|--------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| LA FLOTTE          | Cocquereau         | 0            | 10:10 | 10:30 | 11:10 | 11:30 | 12:10 | 12:30 | 15:25 | 16:15 | 16:45 | 17:15 | 17:45 | 18:15 | 18:45 | 19:15 |       |
| SAINT MARTIN DE RÉ | Crapaudière (3B)   | 0            | 10:12 | 10:32 | 11:12 | 11:32 | 12:12 | 12:32 | 15:27 | 16:17 | 16:47 | 17:17 | 17:47 | 18:17 | 18:47 | 19:17 |       |

SAINT MARTIN DE RÉ Crapaudière (3B) 10:15 10:35 11:15 11:35 12:15 12:35 15:30 16:20 16:50 17:20 17:50 18:20 18:50 19:20

### Sainte Marie de Ré > Saint Martin de Ré

|                    | SAINT MARTIN DE RÉ | Le Port (3A) | 0     | 10:20 | 10:40 | 11:20 | 11:40 | 12:20 | 12:40 | 15:35 | 16:20 | 16:50 | 17:20 | 17:50 | 18:20 | 18:50 | 19:20 |
|--------------------|--------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| LA FLOTTE          | Cocquereau         | 0            | 10:13 | 10:33 | 11:13 | 11:33 | 12:13 | 12:33 | 15:28 | 16:13 | 16:43 | 17:13 | 17:43 | 18:13 | 18:43 | 19:13 |       |
| SAINT MARTIN DE RÉ | Le Port (3A)       | 0            | 10:15 | 10:35 | 11:15 | 11:35 | 12:15 | 12:35 | 15:30 | 16:15 | 16:45 | 17:15 | 17:45 | 18:15 | 18:45 | 19:15 |       |

LA FLOTTE EN RÉ - **DIMANCHE 11 AOÛT** 2013 - **22H30** - SUR LE PORT

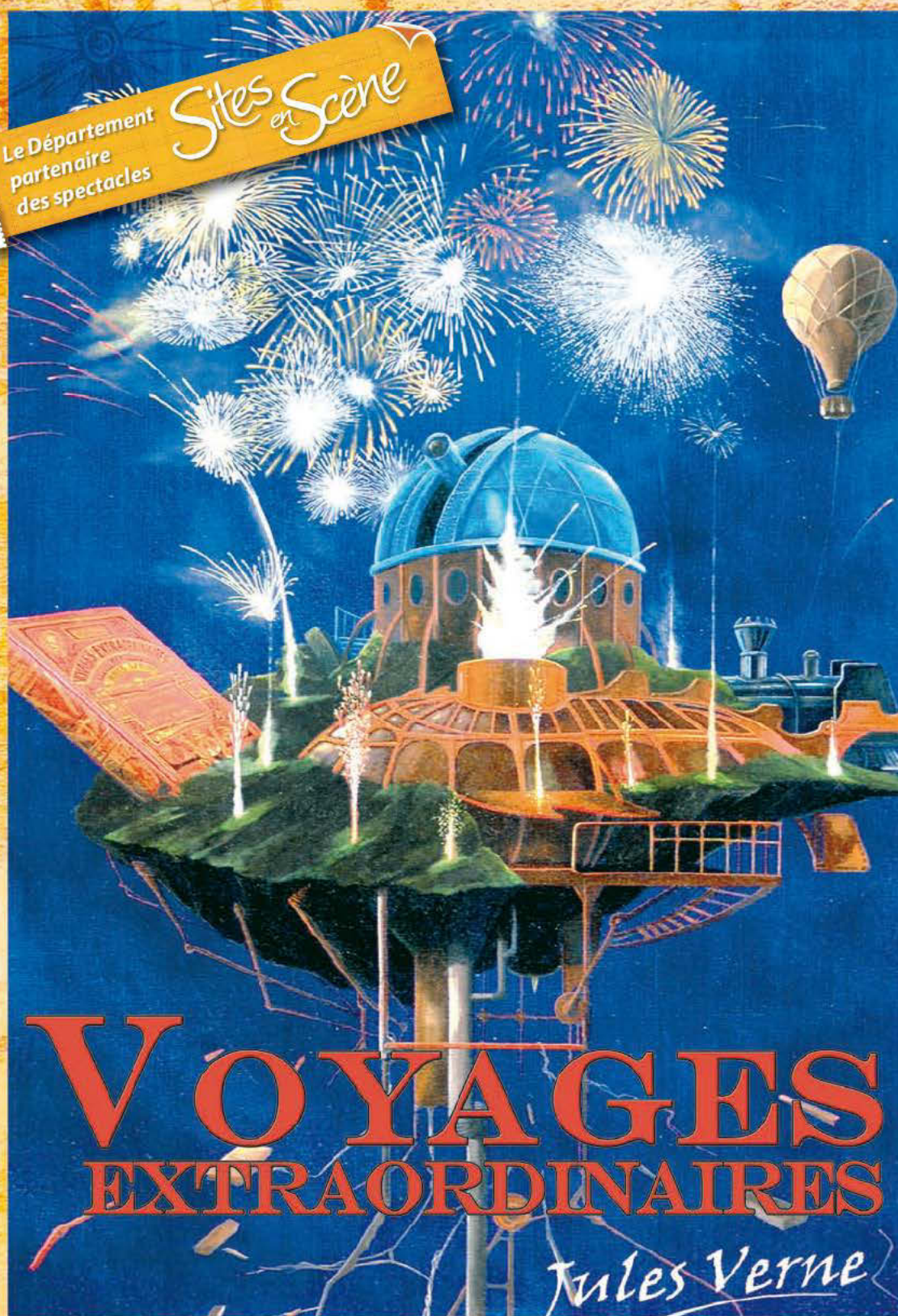


JACQUES COUTURIER  
PRÉSENTE



Le Département  
partenaire  
des spectacles

Sites en Scène



# VOYAGES EXTRAORDINAIRES

Jules Verne

*Avec les voix de Pierre Arditi et Olivier de Kersauzon*